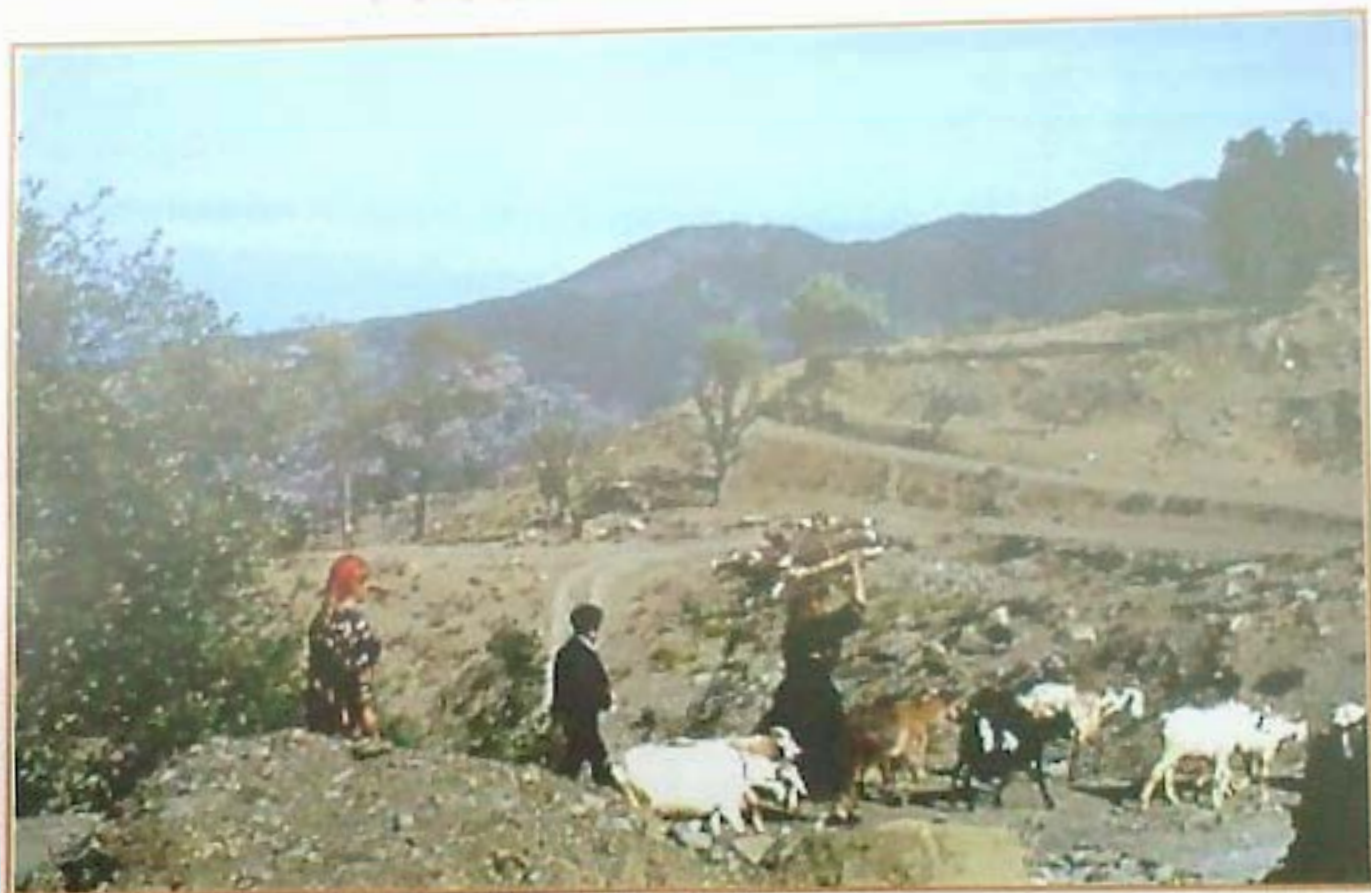


LES AMIS DE SAINTE-FOY ET SA RÉGION

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE



Scène de vie en grande Kabylie.

Photo Robert Pichon

SOMMAIRE

N° 95 - Année 2010 - Cahier n° 1

Jacques PUYAUBERT

Vie de la Société

2

Pierre LAMOTHE

Trésor caché de la bastide

4

Jeanne VIGOUROUX

L'affaire de l'Ascension

Sainte-Foy-la-Grande, 28-29 mai 1767

8

Suzanne VERGNAUD

Pierre Thomas, pasteur (1760-1822)

18

Jacques PUYAUBERT

Un voyage découvre... Sainte-Foy-la-Grande

Etal Wolf Debert ou l'histoire d'une conversion

24

Michel CORRIGER

Témoignage : Jean Corriger et Debert

29

Almé NEBOIT

Elle s'appelait Poulette, lui Mons

32

Katia KHEMACHE

Mouloud Tahet, Foyen d'ailleurs

36

Alain PIMOUGUET

Histoire de Peflugues (suite)

41

Emmanuel COURTAUD

Site Internet

48

Trésor caché de la bastide

Pierre
LAMOTHE

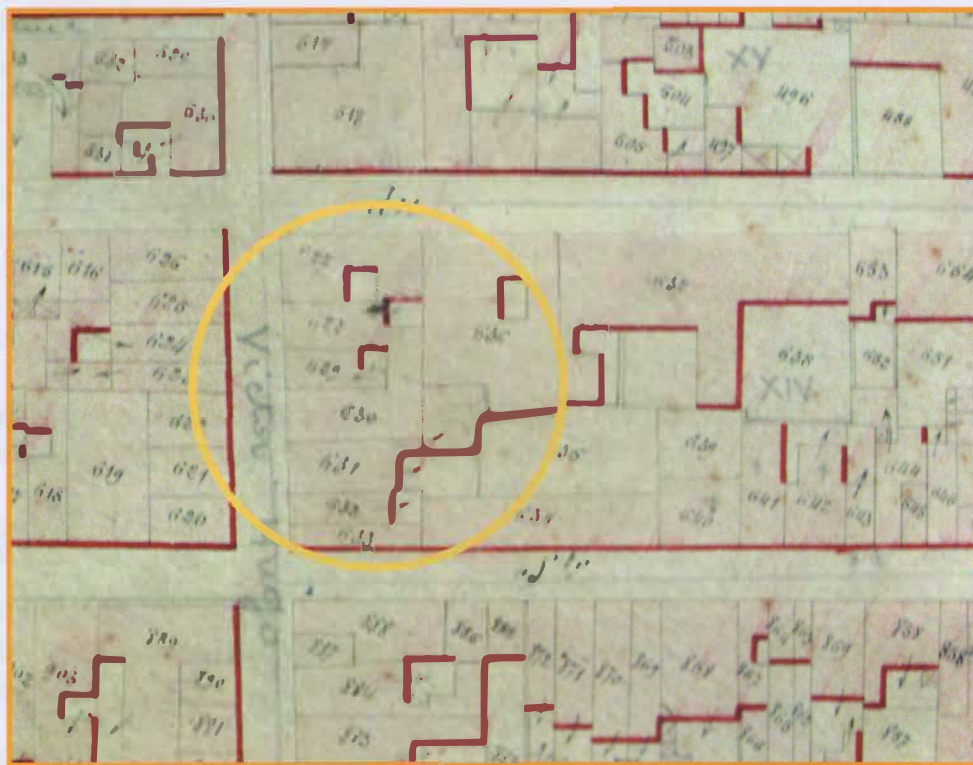


APPELÉ ENTREPÔT LABAYE, cet immeuble est utilisé aujourd'hui comme garage. Il est situé rue Alsace-Lorraine ; appelée rue Saint-Jacques jusqu'en 1789, elle devient

rue de la Révolution avec l'An II. La Restauration la baptise rue du Temple (en hommage au premier temple, sis place du marché à la volaille). Elle prend son nom actuel en 1908. En 1834, selon le cadastre napoléonien, le n° 636, de la rue du Temple, appartient à Garrau Aîné habitant aux Morins (Saint-André-et-Appelles). Vers 1932, l'entreprise Pinaud-Burlan y exerce son commerce d'épicier en gros puis son successeur Pons. M. Baraton y stocke aussi son commerce de spiritueux. La famille Labaye achète le local à Mme Doulan (héritage

Hunaux) vers 1945 ainsi que la maison (de style Renaissance) au coin de la rue de la République et de la rue Alsace-Lorraine et y exerce l'activité de marchand de grains jusqu'en 1985 environ.

L'analyse des bâtiments permet d'en comprendre la structure. Aux XIII - XIV^e siècles, un bâtiment carré, de 8 m de côté, haut de 18 m, est bâti en pierres. Un escalier (sans doute en bois) placé en façade donne accès aux étages supérieurs. Une configuration ordinaire au Moyen-Âge et que confirme l'absence de toute trace d'escalier ou de trémie à l'intérieur¹. Dans sa conception, par la forme, les matériaux utilisés, l'immeuble rappelle celui de la tour dite « des Templiers » dont il est contemporain.



Archives municipales, Sainte-Foy-la-Grande, plan cadastral de 1833.

¹ LEGUAY Jean Pierre, *Vivre en ville au Moyen-Âge*, Paris, Éditions Gisserot, 2006.



Emplacement de la maison Labaye. Agrandissement partiel de carte postale, collection privée.

Description du rez-de-chaussée : une porte côté nord ; une grande porte voûtée, côté est, qui donnait dans une cour pavée de galets de rivière, encore visibles par endroits. Toujours côté est, à l'angle sud, un accès dans le mur, permettant, depuis la cour, de vider du grain dans une mangeoire à l'intérieur d'une pièce ou écurie. Le rez-de-chaussée, situé à l'extérieur de la tour initiale, possède un sol en galets de rivière apparent par endroits. Ce devait être une cour, ce que confirme la présence des fenêtres, à l'ouest, aux étages.

Le premier étage est une pièce carrée, éclairée par les deux fenêtres coté ouest, avec la porte côté nord qui donne accès au grenier du chai nord et à l'escalier d'accès aux différents niveaux. Des lambeaux de tapisserie ancienne en papier peint très épais subsistent par endroits, en liseré le long des murs à un mètre du sol et sous le plafond. L'accès au 2^{ème} étage se fait par l'escalier droit protégé par une excroissance en bois visible sur le toit.

Le deuxième étage est éclairé par une grande fenêtre à l'ouest, surplombée par un œil de bœuf ; des traces de tapisserie sont aussi visibles. L'intérêt de cette salle vient des décorations sur les murs nord, ouest et sud.

Des cadres et des colonnes peintes en jaune définissent les limites d'alcôves. Chaque alcôve accueille un cadre blanc et le dessin d'un saint. On peut parler d'alcôve dans la mesure où on devine sur les murs et au sol les fixations des pitons, des chevrons les délimitant avec l'aide supposée de tentures. 4 statues à l'ouest, 4 au nord et 4 au sud. Seul un dessin de saint reste visible, les autres sont effacés par les intempéries et à cause de l'utilisation des lieux comme entrepôt. Des graffiti, illisibles pour moi, couvrent certains saints. D'après Monsieur Labaye, qui les a lus avant leur usure, certains dateraient de la Révolution (An III, An IV).

Les recherches aux archives municipales (séries impôts et taxes, police municipale, religion, archives militaires), et départementales ne m'ont pas permis d'établir l'origine de ce bâtiment et ses différentes utilisations. Les terriers consultés ont une localisation imprécise pour nous.

Que pouvons-nous déduire de l'analyse de ce bâtiment ?

Une première tour, avec un rez-de-chaussée, semble adaptée pour recevoir des chevaux. Le premier étage a pu être utilisé comme salle à vivre et un deuxième

Trésor caché de la bastide

étage a pu servir de dortoir.

Un agrandissement a été aménagé au nord avec la construction d'une porte cavalière (porte assez haute pour permettre le passage d'un homme à cheval). Puis les chais à l'ouest et au sud, construits à l'emplacement de la cour. Les traces au mur permettent de conclure que le bâtiment fut utilisé à tour de rôle par des religieux, sans doute aussi par des soldats, etc. mais dans quel ordre ?

On distingue entre chaque alcôve, sur les murs, la trace d'une charpente. La pièce était donc partagée en alcôves aux murs de planches ou de tentures fixées à la charpente. Au 2^{ème} étage, le mur est comportait la fenêtre en ogive, l'œil de bœuf et au mur les alcôves peintes en orange avec au milieu la représentation effacée d'un saint (?).



Trace de tapisserie au 1^{er} étage

Pierre Lamothe

(Photos : François Mas, Serge Argeles, Pierre Lamothe)

Février 2010

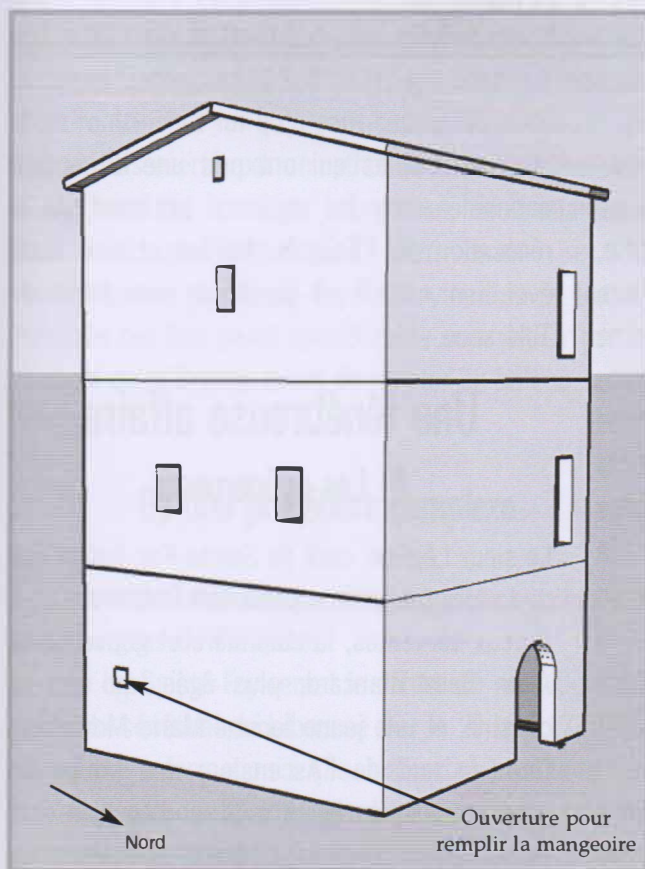


La façade nord est modifiée au XX^e siècle avec l'emploi malheureux de béton.

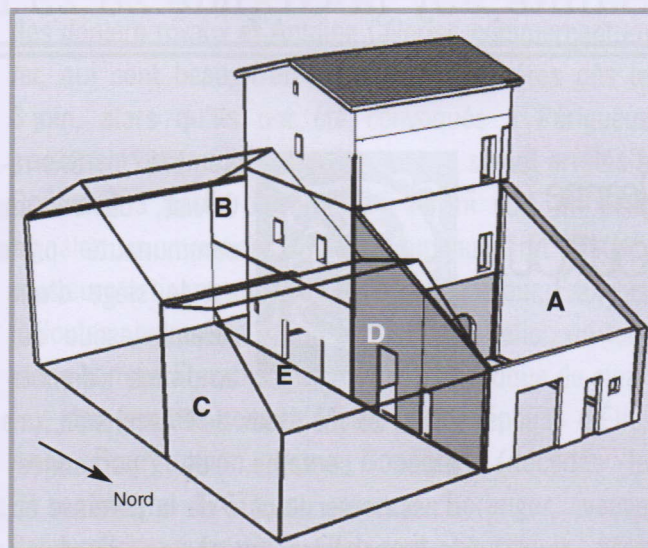


La statue mesure 2 mètres de haut.

Trésor caché de la bastide

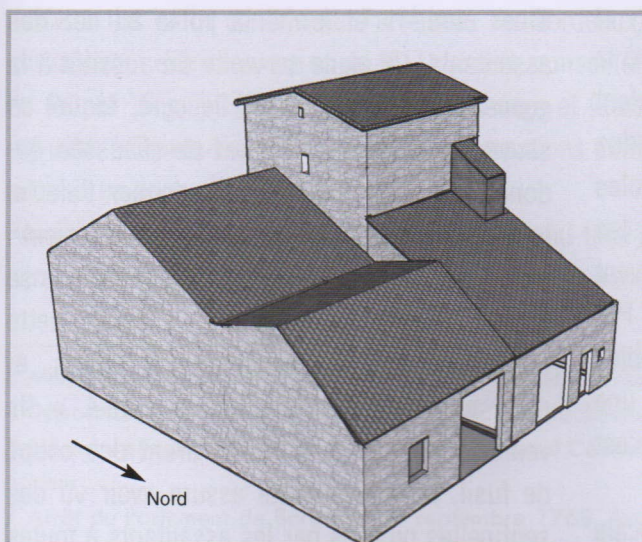


Dans sa conception, par la forme, les matériaux utilisés, l'immeuble rappelle celui de la «tour des templiers» dont il est contemporain.
réalisé avec le logiciel GOOGLE SketchUp



Des constructions nouvelles viennent s'ajouter :
A un chai au Nord, limité par la rue Alsace-Lorraine
B un chai à l'ouest sur la cour initiale
C un chai au Sud
D porte cavalière
E une ouverture avec poutre métallique est percée au XX^e siècle

réalisé avec le logiciel GOOGLE SketchUp



réalisé avec le logiciel GOOGLE SketchUp



On distingue entre chaque alcôve, sur les murs la trace d'une charpente. La pièce était donc partagée en alcôves aux murs de planches ou de tentures fixées à la charpente.

L'affaire de l'Ascension

Sainte-Foy-la-Grande 28-29 mai 1767

Jeanne
VIGOUROUX



N 1767, SAINTE-FOY-LA-GRANDE, où vit une forte communauté protestante, est le siège d'une affaire rocambolesque qui tourne au drame : dans la nuit du

28 au 29 mai, jour de l'Ascension, une troupe d'une centaine de personnes tente d'assassiner le curé de la paroisse et saccage le presbytère avant de s'enfuir par la Dordogne. Cette émeute nocturne provoque un vif émoi et, bien sûr, on cherche des coupables. Ils sont rapidement trouvés chez les protestants de Sainte-Foy, hostiles par définition au curé et à l'Église catholique !

Ainsi un simple fait divers sans conséquence – le curé échappe aux attaquants, il n'y a pas de cadavre, tout au plus quelques dégâts au presbytère – prend l'allure d'une ténébreuse affaire (Jean Corriger). Les suspects réellement innocents, parfaitement étrangers à cette attaque, sont pourtant emprisonnés dans les geôles du Parlement de Bordeaux et parviennent difficilement à faire reconnaître la vérité. Les témoins, de mauvaise foi, inventent des propos qu'ils n'ont jamais entendus surtout quand ils rapportent les paroles d'autres personnes... Les préjugés, les préventions contre les protestants, ne peuvent qu'être la source d'une erreur judiciaire. Par voie de conséquence, les véritables coupables ne sont pas inquiétés et l'on reste sur une énigme judiciaire. L'affaire de l'Ascension n'est toujours pas élucidée à ce jour.

Toutes proportions gardées, cette affaire locale s'inscrit dans une série d'affaires

languedociennes qui ont pris une dimension nationale entre les rigueurs extrêmes de la révocation de l'Édit de Nantes et une lente évolution morale et juridique vers l'édit de Tolérance.

Une ténébreuse affaire

A) Les événements

Le sieur Légglise, curé de Sainte-Foy, habite rue de la Mer (actuelle rue Denfert-Rochereau) ; il a deux servantes, la cuisinière et gouvernante Anne Saint-Blancard, plus âgée, qui est sa cousine, et une jeune femme Marie Monteau. Dans la nuit de l'Ascension, une troupe de gens « masqués et armés », d'environ cent personnes, s'assemble devant la maison du curé pour lui demander de porter l'extrême-onction à Dame de Montbrun, mourante. La jeune servante étonnée de voir tout ce monde use de stratagème ; elle prétend qu'il « fallait repasser par la cour pour aller à la chambre du Sieur curé¹ » et ferme la porte au nez des assaillants. La jeune servante dit aussitôt à la gouvernante d'aller avertir le curé, lequel se sauve par la fenêtre du rez-de-chaussée qui donne sur la Dordogne. Pour donner l'alerte, les deux servantes, montées au grenier, crient : « Au feu ! ». Les assaillants voyant la ruse se fâchent contre la servante : « Voyez cette drôlesse, sans elle nous serions entrés, et nous aurions tué Monsieur le curé². » Ils veulent enfoncer la porte et tirent des coups de fusil. La gouvernante assure avoir vu des sentinelles postées par les assaillants à toutes les portes de maisons catholiques de la même

1 Mémoire et consultation pour les sieurs Meymac et Célerier...

2 idem

rue³. Le curé entendant tirer les coups de feu se précipite « par la fenêtre de son cabinet qui donne sur la rivière Dordogne⁴ ». Il se réfugie chez la Thibaud et ne rentre chez lui qu'à sept heures du matin.

Les consuls avertis par un catholique envoient chercher le capitaine de la milice bourgeoise, avec quarante-deux artisans catholiques bien armés et la maréchaussée de Sainte-Foy⁵. Ils voient « la troupe masquée qui leur parut considérable » se retirer par le passage de la Brèche avant de monter en bateau sur la Dordogne⁶.

B) Une procédure complexe

A la suite de cette attaque, des autorités successives sont chargées de l'enquête.

Le juge de Sainte-Foy remet le cahier de procédure au greffe du sénéchal de Libourne dès le 29 mai 1767. La première « information » (i.e. instruction) est faite par le lieutenant de la Prévôté de Périgueux (instance judiciaire soumise à la sénéchaussée) dès le 1^{er} juin 1767, après constatation des dégâts commis au presbytère⁷ et la déposition du curé Léglise le 3 juin 1767⁸. Comme le Lieutenant criminel de Libourne prétend s'occuper seul de l'affaire, pour éviter tout conflit de juridiction avec la prévôté de Périgueux, l'affaire est enfin confiée au Parlement de Bordeaux, qui la remet entre les mains de M. Dussault, conseiller du Roi, le 19 juin 1767⁹. « Ce magistrat sage et juste est venu à Sainte-Foy et y a fait des informations dont aucune ne nous charge¹⁰ ».

Plusieurs protestants de Sainte-Foy (vingt-six au total) sont rapidement « pris de corps ». Les premiers sont

deux notables de Sainte-Foy, Pierre Meymac, collecteur des deniers royaux et Antoine Célerier, commerçant en fer, qui sont beaux-frères. Ils sont incarcérés dès le 3 juin, alors qu'ils ont été convoqués à Périgueux seulement comme témoins. Les autres seront arrêtés à Bordeaux à partir du 6 juillet. Parmi eux, on peut signaler un meunier, Etienne Rambaud, dit Mellac, plusieurs artisans comme Elie Dupuy, tailleur, François Billouteau armurier, Simon Lafargue, coutelier, un tout jeune homme François Laborderie, domestique de sieur Jay, des femmes comme Marie Dupuy, épouse d'Élie, Anne Bourguignon, Anne Bousquet (décédée le 29 septembre 1767) ou Jeanne Béranger, veuve Rebeyrolles, aubergiste. Ils sont poursuivis pour « crime d'assassinat prémédité avec effraction, attroupement nocturne avec armes et déguisements commis au préjudice du Sieur Léglise¹¹ ». Ils sont accusés d'avoir fomenté un complot dans leurs assemblées de religion visant à assassiner non seulement le curé de Sainte-Foy mais aussi celui de Saint-Avit et celui du Fleix ! Le prétexte serait que ces curés auraient refusé aux enfants de réformés la qualité d'enfant légitime dans les actes baptistaires.... D'autre part, Rénateau, Dupuy de Mallet et Lyard, ministres prédicateurs de la Religion Prétendue Réformée, sont co-accusés de complicité : « convaincus d'avoir convoqué des assemblées, d'y avoir prêché, baptisé, fait des mariages et autres fonctions¹² »... mais sont jugés par contumace. Habités à la clandestinité, ils ont pris les devants pour échapper aux geôles du Parlement.

3 *Mémoire et consultation pour les sieurs Meymac et Célerier...*

4 Déposition du 3 juin 1767, Archives municipales de Sainte-Foy -la- Grande, GG 81 bis

5 *Mémoire et consultation pour les sieurs Meymac et Célerier...*

6 *idem*

7 Arrêt du Parlement de Bordeaux, 3 septembre 1768, Archives départementales de la Gironde

8 Déposition du 3 juin 1767, Archives municipales de Sainte-Foy -la- Grande, GG 81 bis

9 Arrêt du Parlement de Bordeaux, 3 septembre 1768, Archives départementales de la Gironde

10 *Mémoire et consultation pour les sieurs Meymac et Célerier*

11 Arrêt du Parlement de Bordeaux, 3 septembre 1768, Archives départementales de la Gironde.

12 Arrêt du Parlement de Bordeaux, 3 septembre 1768, Archives départementales de la Gironde

C) Une erreur judiciaire

La défense assurée par le célèbre avocat Élie de Beaumont (voir ci-après) accumule les arguments pour réfuter toute accusation contre les prévenus.

Des négligences municipales

Le Marquis de Rabard gouverneur de Sainte-Foy, absent depuis le 24 mai, avait bien recommandé de faire circuler des patrouilles le soir et de bien fermer les portes. Or, il n'y a pas eu de patrouille régulière ce soir-là ; quand l'alerte a été donnée, seuls, des catholiques ont été convoqués alors qu'un règlement de police de 1758 exige que les patrouilles de nuit soient mixtes. Le guichet de la porte Perrine n'est pas fermé, pas plus qu'une petite porte des murs ¹³.

Le manque de réaction sur le moment

Les fugitifs aperçus par la porte de la Brèche ne sont pas poursuivis sous ce prétexte futile « On ne jugea pas bon de les suivre parce qu'il y aurait eu beaucoup de sang répandu ¹⁴. »

Les maisons protestantes ne sont pas visitées pour vérifier si les maîtres de maison étaient là ou non « dans une ville de trois mille habitants dont plus de la moitié est catholique, comment cent protestants de différents quartiers auraient pu regagner leur maison sans être aperçus ? ¹⁵ ». En revanche, le matin, alors que la milice a fermé les portes après le tumulte, on ne trouve aucun habitant absent de la bastide ¹⁶. Comment des protestants de Sainte-Foy qui auraient fui par bateau sur la Dordogne auraient pu réintégrer leur foyer dans ces conditions ?

Une enquête bâclée

Les pièces à conviction

Le curé mentionne dans sa déposition devant le

lieutenant du Prévôt de Périgueux que les assaillants ont laissé une baïonnette chez lui et deux barres, une en fer, l'autre en bois, à l'extérieur. Un masque a été trouvé dans le bateau. Aucune enquête n'est menée sur ces pièces à conviction. Il est vrai que la police judiciaire de cette époque ne dispose pas des mêmes moyens que de nos jours...

Les faux témoignages ...

Anne Saint-Blancard, non contente de cacher le fait qu'elle est cousine germaine du curé, se fait remarquer par deux faux témoignages. D'abord, elle affirme que Meymac, Célerier et autres protestants, ont exigé du Curé l'inscription de leurs enfants sur les registres baptistaires ; le curé ayant refusé, ils se retirèrent enflammés de colère. En réalité, elle n'a pas assisté à l'entretien ¹⁷ ! Dans un second témoignage, elle prétend, alors qu'elle était dans son lit au moment des faits, avoir reconnu Meymac au son de sa voix, à son habit gris blanc et à sa taille ¹⁸ !

La jeune servante, Marie Monteau, aurait été victime de pressions de la part de Meymac qui lui aurait reproché d'avoir quitté sa religion (protestante bien sûr) pour rentrer au service du curé. Meymac qui l'a juste embauchée pour des vendanges, affirme ne jamais avoir parlé à cette jeune personne de cette question-là.

Le plus notoire des faux témoins est Henry Purrey, dit « Pichourlin », valet chassé pour cause de vol de chez son maître, convaincu de faux témoignage lors d'un autre procès et dont le discours n'a rien à voir avec l'attentat. Huit à dix jours après la fête de Pâques, Purrey va chez Meymac pour lui payer un reste de taille, apporte une livre quatre sols de plus que prévu, car il venait de le recevoir du Curé, « lequel les avait donnés pour avoir arpenté son cimetière ». Meymac aurait dit : « Vous avez là un f.... curé. Je vous

13 Mémoire et consultation pour les sieurs Meymac et Célerier

14 *idem*

15 *idem*

16 *idem*

17 *idem*

18 *idem*

répon
longte
jour
Céleri
avis s
quelqu
Ce tén
seulen
jour
diffère
Purrey
qu'à l
Bordea
part d
citer d
dix jo
Céleri
de la
(septu
comme
aux di
Autre
ferme
l'Asce
l'asser
Meyma
percep
est bie
par un
dire l
sous-e
Témoi
laveus
au bo
d'Étier
« socié
19 Mé
20 iden
21 mo
22 Mé
23 iden
24 1^{er}
60, p.

réponds qu'il lui arrivera des affaires avant qu'il soit longtemps. Vous en aurez des nouvelles ». Le même jour, il va chez Célerier pour acheter du fer. Il entend Célerier répondre à quelqu'un qui lui demandait son avis sur le curé : « Laissez le faire, il lui arrivera quelque chose plutôt qu'il ne pense ¹⁹. »

Ce témoignage est suspect à plus d'un titre. Non seulement, il est curieux d'entendre proférer le même jour des propos identiques par des personnes différentes dans un contexte différent, mais encore Purrey se contredit entre Périgueux et Bordeaux : alors qu'à Périgueux, il rapporte les propos susdits, à Bordeaux, il prétend avoir entendu ces propos de la part de personnes inconnues, sans être capable de citer des noms... Par ailleurs, il dit avoir payé huit à dix jours après Pâques. Ce serait un dimanche, or Célerier n'ouvre pas le dimanche. Les registres du rôle de la taille mentionnent des paiements le 22 février (septuagésime) et le 20 avril, deuxième fête de Pâques comme jours de paiement ; ce qui ne correspond pas aux dires de Purrey.

Autre faux témoignage, celui de Lajonie, commis des fermes. Lajonie rencontre Meymac le jour de l'Ascension et prétend que Meymac se rend à l'assemblée du Fleix ; il a même reconnu le cheval ! Or Meymac est resté à Sainte-Foy ce jour-là, jour de perception des deniers royaux. En réalité Célerier, lui, est bien allé au Fleix le jour dit, à un repas organisé ... par un catholique ! (et non à une « société », c'est à dire un rassemblement protestant comme cela était sous-entendu) ²⁰.

Témoignage très suspect également, celui de la laveuse Françoise. Cette blanchisseuse faisait la lessive au bord de Dordogne, près du moulin de rivière ²¹ d'Étienne Rambaud dit Mellac, qui a tenu une « société » chez lui le jour de l'Ascension. Françoise,

dit avoir entendu le neveu de Mellac dire « qu'on n'en voulait ni à l'or ni à l'argent du curé mais seulement lui manger les foies ». Mellac aurait dit « Tais-toi bavard et aide moi à tourner la roue ». Or Mellac affirme être à Mussidan ce jour-là. De plus comment la laveuse en question, qui s'avère être sourde, a-t-elle pu entendre depuis la rive de tels propos avec le bruit de l'eau, le tapage de la roue et les conversations entre blanchisseuses ²² ?

...ou bien les témoignages par personne interposée

Mille prétend que Mademoiselle Audebert a entendu Célerier parler sous les couverts le lendemain de l'attentat. Or ce jour-là, Célerier est parti avec son cheval pour aller à sa campagne. Mademoiselle Audebert interrogée à son tour dément avoir tenu ces propos !

Lanore également rapporte des propos de Mademoiselle Chamelon qui dément les avoir proférés (le soir de l'attentat, elle aurait entendu devant le presbytère des voix qui ne lui étaient pas inconnues). Ainsi « beaucoup de faits sont déformés auxquels le fanatisme seul, la calomnie ou la haine peuvent donner quelque consistance ²³ ». Ces témoignages douteux ont été collectés grâce à une procédure habituelle sous l'Ancien Régime, celle du monitoire « fulminé » par l'évêque. Le monitoire fait obligation à tous ceux qui avaient eu connaissance d'un crime de le dévoiler sous peine de sanctions ecclésiastiques. « L'aventure de Sainte-Foy est très vraie, et on informe criminellement depuis un mois. L'évêque d'Agen a jeté un monitoire ; il y a beaucoup de protestants en prison. », s'inquiète Voltaire ²⁴, bien au fait de ces pratiques très usitées lors des procès Calas et Sirven (voir ci-après).

19 *Mémoire et consultation pour les sieurs Meymac et Célerier*

20 *idem*

21 moulin flottant au fil de l'eau

22 *Mémoire et consultation pour les sieurs Meymac et Célerier*

23 *idem*

24 1^{er} août 1767, lettre de Voltaire à M. Damilaville, Recueil des lettres de M. de Voltaire, édition de Kehl, 1784, tome 60, p. 251.

L'affaire de l'Ascension

Les accusations les plus farfelues sans rapport avec l'attentat.

La Veuve Rebeyrolles est accusée d'avoir reçu les ministres (les pasteurs) et d'avoir ouvert à une troupe. Billouteau, l'armurier, est accusé de porter des fusils ; c'est bien le cas mais c'était des commandes de l'abbé Défieux et du sieur de Berson.... Boutereau, accusé d'être allé dans ses vignes avec trois fusils, s'y est bien rendu mais sans fusil... Pierre Rolland maréchal-ferrant, de nationalité allemande, a été vu à la fenêtre avec sa femme la nuit de l'attentat ; il demandait ce qui se passait... Bernard Barthès n'est rentré chez lui cette nuit-là qu'à sept heures du matin. Sa femme aurait dit : « Misérable ! Je t'avais bien défendu d'y aller ». En réalité, M. Barthès est arithméticien et rentre chez lui après avoir donné une leçon de bonne heure ! Mentionnons le cas pour le moins surprenant de Denis Brès, éleveur de vers à soie, originaire du Languedoc et employé chez M. de Lapoyade à Pessac-sur-Dordogne. Chargé d'aller à Bergerac pour des commissions, il s'arrête à Sainte-Foy chez l'aubergiste, la veuve Rebeyrolles, et se retrouve emprisonné sans aucun grief !

L'absence de logique

Les motifs invoqués n'ont plus de raison d'être. La tenue de l'état-civil est à l'origine du conflit ouvert entre protestants et clergé catholique. L'Édit de Nantes avait fait du pasteur un véritable officier d'état-civil ; sa bénédiction officialise les mariages de protestants. Comme la révocation de l'Édit de Nantes annule cette disposition, la tenue de l'état-civil relève entièrement des curés catholiques. Les mariages du Désert ne sont pas reconnus pas plus que les baptêmes des enfants. Obligation est donc faite aux protestants de déclarer leurs enfants au curé de la paroisse. Ces mesures restent virtuelles ou ne sont appliquées qu'avec grande

réticence, alors qu'elles conditionnent les héritages. Certains réfractaires verront ainsi leur patrimoine disparaître.

Pierre Meymac rappelle les termes vexatoires usités par le curé de Sainte-Foy lors de la déclaration de ses enfants : « Le ministre de l'autorité spirituelle, [...] imprimait à nos femmes la qualité de concubines, à nos enfants celle de bâtard et un sacrement de grâces devenait entre ses mains un titre de flétrissure et de proscription²⁵. » Un des ses fils, né en 1758, est « qualifié de fils naturel et bâtard quoi que j'aye été marié en face d'Église et que j'aye représenté mon acte de mariage. » Il est refusé à sa fille Jeanne née en 1754 de porter le nom de son père ; elle est inscrite sous le nom de sa mère demoiselle Jeanne Célerier²⁶. En réalité ces divergences ont opposé P. Meymac au prédécesseur de Léglise. Le curé Léglise « fait travailler de préférence nos artisans, nos ouvriers, il achète chez plusieurs commerçants d'entre nous » ; il fréquente les protestants, il n'inflige plus aux enfants la flétrissure de « bâtard²⁷ ». Surtout, en 1767, ces motifs de mécontentement sont caducs. Le Parlement a promulgué l'ordonnance du 14 janvier 1767, concernant des actes baptistaires du Sieur de Bessé de La Rochelle. En vertu de cette ordonnance, « les termes injurieux de « fils naturels », et ceux « dont le mariage ne nous est point connu », mentionnés dans les actes du 21 décembre 1760, du premier avril 1762 et du 19 mars 1764 seraient rayés ; qu'il serait remplacé « fils naturel » par « fils légitime » et qu'au lieu de « ceux dont le mariage ne nous est point connu » par « légitimes époux »²⁸. Cette ordonnance est applicable à l'ensemble du royaume.

Le manque de cohérence entre les motif et la gravité de l'acte

« Un crime aussi barbare aurait attiré sur nous tous,

²⁵ Mémoire et consultation pour les sieurs Meymac et Célerier

²⁶ idem

²⁷ Mémoire et consultation pour les sieurs Meymac et Célerier

²⁸ idem

sur nos frères, les justes châtiments du gouvernement»²⁹ ; dans l'hypothèse où ce crime aurait été projeté, toutes les précautions auraient été prises pour commettre le forfait dans le secret pour éviter toute poursuite. Le Conseil du Roi devant qui l'avocat Élie de Beaumont présente son mémoire, le 5 février 1768, estime que « ce prétendu complot est d'une absurdité révoltante »³⁰.

Une énigme judiciaire

Qui d'autre a pu attenter à la vie du curé Légliise ?

Des gens mal intentionnés qui auraient voulu jeter l'opprobre sur les protestants ? Le clan des dévots mécontents des mesures de tolérance qui montent un stratagème pour déconsidérer la communauté protestante ?

Des catholiques en butte avec le curé Légliise ? En effet, le curé Légliise et le Fabricien ont voulu imposer des taxes sur les bancs de l'église³¹. Des bancs ont été enlevés de force, ôtés à ceux qui les occupaient et donnés à d'autres ; on en vient à porter plainte auprès de Monsieur le Maréchal de Richelieu, gouverneur de la province ; l'affaire est instruite par l'Officialité d'Agen³².

Des brigands ? Arrivés et repartis par la Dordogne leur but aurait été plus le vol que l'assassinat. De fait une troupe d'étrangers au secteur a été vue le 29 mai à Eymet (à quatre lieues de Sainte-Foy). Les 30 et 31, on a trouvé un grand nombre de vagabonds à une lieue de la cité. Deux hommes et trois femmes ont été arrêtés, une quinzaine s'est échappée dans les blés³³. Le jour même de l'attentat, « On a vu ensuite un groupement sur le chemin de Pineuilh qui aboutit à la porte Perrine »³⁴. Les portes n'étant pas toutes fermées (voir ci-dessus), les « brigands » ont pu s'infiltrer dans Sainte-Foy. Le fait que les assaillants ne

connaissent pas le presbytère et se soient laissé bernier par la ruse de la servante, le fait qu'ils se soient enfuis hors les murs, semblent accréditer cette hypothèse.

Jean Corriger avance une explication sociologique. Cet épisode aurait pu naître des tensions sociales entre les protestants, bien établis, et des catholiques sans ressource, « la maccabée », prêts à jeter l'opprobre sur des personnes bien au-dessus de leur condition. Parmi les dénonciateurs, il est facile de repérer des gens de peu, des prostituées, des mendiants, des gens qui ont eu maille à partir avec la police, peu fiables, faciles à soudoyer, ceux qui constituent la « maccabée »³⁵.

Fanatisme et mauvaise foi

Il est inutile de rappeler le vieux passé protestant de la ville de Sainte-Foy, où réside une proportion remarquable de réformés en dépit de la Révocation de l'Edit de Nantes (1685) et des persécutions qui s'en sont suivies à la fin du règne de Louis XIV mais aussi sous la Régence. Les protestants qui n'ont pas émigré se retrouvent dans les « Assemblées du Désert » ; les pasteurs formés en Suisse (Genève puis Lausanne) vivent dans la clandestinité. Un climat sinon de tolérance du moins de coexistence, semble s'être instauré de la fin de la Régence jusqu'en 1745, même s'il est tributaire de l'attitude de l'Intendant de la province.

Ainsi, le 21 février 1745 une « assemblée du Désert » de près de douze mille protestants avait pu se tenir au Fauga. Certes l'Intendant Aubert de Tourny a interdit l'assemblée prévue le 24 février³⁶ mais sans que cela n'entraîne de troubles majeurs. Il faut dire que régulièrement des troupes étaient envoyées pour circonscrire tout risque d'émeute. Sainte-Foy a été l'objet de telles « sollicitudes », ce qui pesait sur la

29 *Mémoire et consultation pour les sieurs Meymac et Célerier*

30 *idem*

31 26 mars 1767, Archives municipales de Sainte-Foy-la-Grande, GG 73.

32 *Mémoire et consultation pour les sieurs Meymac et Célerier*

33 *idem*

34 *idem*

35 CORRIGER Jean, *Sainte-Foy-la-Grande, son histoire*, 1988, p. 98-99.

36 Archives départementales de la Gironde, C4

L'affaire de l'Ascension

population chargée d'entretenir les dites troupes ³⁷.

De 1745 à 1764, la rigueur est de retour alors que l'on compte une cinquantaine de pasteurs dans le royaume de France et de nombreuses familles protestantes à Paris, en Languedoc, en Saintonge, en Normandie, dans la vallée de la Dordogne. Le Comte de Saint Florentin, membre de la Maison du Roi, partisan de la manière forte, est alors chargé des affaires de la Religion Prétendue Réformée. En 1745, Louis XV signe deux ordonnances confirmant que les pasteurs arrêtés sont condamnés à mort ; les protestants du lieu où le pasteur est arrêté, sont condamnés à payer une forte amende de 3 000 livres. Il est aussi recommandé d'enlever des enfants réformés.

C'est dans ce contexte que des affaires tragiques défraient la chronique en Languedoc.

A Toulouse, le pasteur François Rochette, arrêté aux environs de Caussade le 13 septembre 1761, est exécuté le 19 février 1762 en application des ordonnances de 1745 ; ce même jour sont aussi exécutés les frères Grenier, originaires du Mas d'Azil. Ils avaient été arrêtés en même temps que le pasteur Rochette sous le prétexte qu'ils menaient une troupe de protestants prêts à occuper la place de Caussade ; en réalité ils étaient venus rendre visite à des amis... Les accusations n'ont pas d'autre fondement que la certitude que le protestant est capable des pires crimes.

Toujours à Toulouse, l'Affaire Calas (1761-1762) est le point de départ des luttes emblématiques menées par Voltaire contre le fanatisme religieux et pour la tolérance. En 1764, une affaire similaire, éclate à Castres. M. Sirven est « commissaire aux terriers » (il travaille à établir le montant des anciens droits féodaux lorsqu'on refait le terrier d'une seigneurie). Sa fille cadette Élisabeth, atteinte de troubles mentaux, disparaît une première fois le 6 mars 1760 ; l'évêque de Castres leur révèle qu'elle a été conduite au Couvent des Dames noires de cette ville sous le prétexte qu'elle voulait se convertir au catholicisme. Mais les signes de

folie empirant, les religieuses la rendent à ses parents qui s'installent alors à Saint-Alby. Élisabeth disparaît une deuxième fois, le 15 décembre 1761 ; deux semaines plus tard, elle est retrouvée au fond du puits. On accuse le père de l'avoir tuée « parce qu'elle s'était convertie au catholicisme ». La famille Sirven, prévenue par l'Affaire Calas, s'enfuit à Genève. Le haut justicier de Mazamet condamne par contumace, le père à être rompu et brûlé vif, la mère à être pendue et étranglée. Le 29 mars 1764, on brûle leurs effigies à Mazamet. La famille Sirven se met tout de suite en relation avec Voltaire. Afin qu'il puisse y avoir révision du procès, Voltaire conseille à Sirven de revenir en France et de se constituer prisonnier à Mazamet (1769) ; entre temps Madame Sirven est morte de chagrin. Sirven mis hors d'instance le 16 novembre 1769, fait appel auprès du Parlement de Toulouse qui, devenu prudent, instruit l'affaire avec sérieux. Il se révèle que l'autopsie pratiquée par le médecin légiste est un tissu d'erreurs grossières et que la plupart des témoignages sont faux. C'est seulement en 1771 que le Parlement de Toulouse annule la sentence de 1764.

Dans les deux cas les pères protestants sont accusés d'avoir tué leurs enfants sous le prétexte qu'ils voulaient se convertir au catholicisme. La mort des deux jeunes gens reste mystérieuse, faute d'enquête sérieuse sur le moment. Dans les deux cas, les magistrats font preuve évidente de parti pris ; les gens simples, fanatisés, assistent aux exécutions avec délectation. Dans les deux cas, le grand Voltaire intervient pour obtenir justice et réparation, pour rétablir la vérité. Il s'appuie sur ses relations, en particulier Étienne-Noël Damilaville (1723-1768). Ce premier commis au bureau du Vingtième, acquis aux idées philosophiques, disposait du sceau du ministre pour affranchir sa correspondance. Grâce à lui, Voltaire a pu faire circuler lettres et pamphlets à l'abri de toute censure. Il s'adresse aussi au maréchal et duc de Richelieu, son ancien condisciple chez les jésuites, au duc de Villars et au duc de Choiseul, au comte

37 CORRIGER Jean, *Sainte-Foy-la-Grande, son histoire*, 1988, p. 98-99.

d'Argental pour que le Conseil du Roi, qui exerce la justice retenue du roi (équivalent de la Cour de cassation), examine les affaires. Il alerte les esprits éclairés en publiant le célèbre *Traité sur la tolérance* (novembre 1763) et l'*Avis sur les parricides imputés aux Calas et Sirven* » (1766). Ce n'est pas du tout anodin que Voltaire ait eu écho de l'affaire de l'Ascension, certes moins tragique mais qui relève du même état d'esprit.

Les accusés de Sainte-Foy ne manquent pas de faire le rapprochement entre ces affaires célèbres et leur propre mésaventure, marquées par le fanatisme et les préjugés qui font des protestants un bouc émissaire facile à incriminer : « On trouve commode [...] de faire tomber sur une classe de citoyens les soupçons qui, se fixant sur eux, épargnent tous autres qu'eux³⁸. » Ils dénoncent les mesquineries, les vengeances personnelles, les redoutables ragots véhiculés par les rumeurs les plus insensées : « les moindres oui-dire se grossissent, les plus petits murmures répandus par la plus vile populace, gagnent de proche en proche ; l'homme est flatté de l'idée de venger l'Être suprême : les préventions de l'enfance, les haines inspirées par la diversité des croyances, ... peut-être aussi les vengeances privées, ... tout se réunit contre les malheureux sans défense³⁹. »

« Le crime que l'on impute aux protestants d'avoir voulu assassiner un curé ne regarde pas la Saintonge ; c'est une affaire arrivée à Sainte-Foy au mois de mai de l'année dernière. Il y a pour cela nombre de protestants de cette ville dans les prisons du Parlement de Bordeaux, mais nous espérons que la vérité sera bientôt connue. Le fanatisme a ourdi cette trame comme il fait périr le malheureux Calas sur la roue »,

écrit M. de Richemond, de La Rochelle, à un de ses parents, négociant à Hambourg le 10 février 1768⁴⁰. D'autres protestants, comme La Beaumelle, pensent que cette affaire est une machination des prêtres : « J'avais craint que l'affaire de Sainte-Foy ne retardât cette déclaration de tolérance universelle que nous avions lieu d'espérer tous les jours [...] Du reste, dès les premiers bruits de cette aventure, je soupçonnais que c'était un artifice des prêtres. », écrit La Beaumelle à Pomaret le 19 décembre 1769⁴¹.

Voltaire en personne évoque l'affaire de l'Ascension dans treize de ses lettres du 25 juin 1767 au 4 mars 1768, adressées principalement à M. Damilaville, mais aussi au Maréchal de Richelieu, alors gouverneur de Guyenne, ou au Comte d'Argental. Voltaire a pris rapidement connaissance de cette affaire certes de bien moins grande envergure, mais qui l'inquiète car elle risque de gêner les démarches entreprises, à ce moment-là, pour la défense de Sirven : « On me mande, mon cher ami, que les huguenots d'un petit canton en Guienne ont assassiné un curé et en ont poursuivi deux autres. Si la chose est vraie, ces messieurs n'ont pas la grande tolérance en grande recommandation, et on n'en aura pas beaucoup pour eux. Je ne veux pas croire cette horrible nouvelle. Pour peu qu'ils eussent donné lieu à une émeute, ils ne feraient pas de bien à la cause des Sirven [...] Mais je me flatte encore que ce n'est qu'un faux bruit⁴². » « Je n'ai que des nouvelles fort vagues touchant le curé de Sainte-Foy et les protestants qui sont en prison. Cette affaire m'intéresse car elle peut beaucoup nuire à celle des Sirven, qui se jugera à Compiègne⁴³. »

Assez dubitatif dans un premier temps sur les responsabilités des protestants de Sainte-Foy, Voltaire

38 Mémoire et consultation pour les sieurs Meymac et Célerier

39 *idem*

40 lettre citée Jean Péry, *Bulletin de la Société d'Histoire du Protestantisme Français*, 1891, p. 389.

41 Pasteur Gonin, « Quelques aspects de la vie protestante il y a deux cents ans, III - Un étrange fait divers » in *Le Christianisme au XX^e siècle*, 1967, p. 269 et p. 286.

42 lettre à M. Damilaville, 26 juin 1767, *Œuvres de Voltaire, Correspondance*.

43 lettre au Maréchal de Richelieu, 22 juillet 1767, *Recueil des lettres de M. de Voltaire*, édition de Kehl, 1784, tome 60, p. 246.

L'affaire de l'Ascension

est convaincu dès le mois d'août de leur innocence et des machinations dont ils sont victimes : « Monsieur le Maréchal de Richelieu m'écrit sur l'aventure de Sainte-Foy. La chose est très sérieuse. J'espère qu'à la fin, l'innocence des protestants sera plus reconnue au parlement de Bordeaux qu'à celui de Toulouse⁴⁴. »

« Je vois qu'il y a encore bien de la fermentation dans les esprits du Languedoc. Il me paraît qu'il y en a davantage en Guienne. Vous savez que les protestants y sont accusés d'avoir voulu assassiner un curé, qu'il y a du monde en prison, et que l'affaire n'est pas encore éclaircie. M. le Maréchal de Richelieu, à qui j'en ai écrit, me mande que c'est une affaire fort embarrassée et fort embarrassante. La philosophie perce difficilement chez les huguenots et chez les papistes⁴⁵. »

Ses deux dernières lettres évoquant l'affaire de l'Ascension, sont adressées à Élie de Beaumont (1732-1786), le célèbre avocat qui s'est distingué dans la défense de la mémoire de Calas et la défense de Sirven. « J'attends avec grande impatience le mémoire que vous avez bien voulu faire pour les accusés de Sainte-Foy ; ils sont encore aux fers, et vous les briserez⁴⁶. » Peu doué comme orateur aux dires de ses contemporains, mais habile rhétoricien dans ses mémoires destinés à la défense de ses clients, Élie de Beaumont fait la preuve de ses talents dans le mémoire qu'il rédige pour Meymac et Célerier. Comment ces deux notables de Sainte-Foy ont-ils pris contact avec cet avocat de renom ? Il est à supposer que devant l'ampleur prise par l'affaire de l'Ascension, des personnalités protestantes connues de Meymac et Célerier aient sollicité Élie de Beaumont afin qu'il plaide en faveur des principaux protagonistes.

Les cultes protestants sont interrompus en Guienne ; les protestants de la province sont inquiets et méfiants. Au colloque de l'Agenais (8 décembre 1767) il est

recommandé « prudence et circonspection » ; un jour de jeûne est prévu le 20 décembre pour inviter les fidèles à « se souvenir de leurs pauvres prisonniers ». Et pourtant le Colloque de Basse Saintonge et Périgord (21 décembre 1767), réaffirme le loyalisme des Huguenots : « Nous sommes bien éloignés de penser qu'il se soit trouvé parmi nous des gens assez fanatiques pour se porter à de tels excès⁴⁷. »

En attendant l'Édit de tolérance

Grâce au mémoire d'Élie de Beaumont et devant l'inanité des motifs d'accusation, les inculpés sont relaxés, sauf les pasteurs jugés par contumace et condamnés à être pendus ; l'arrêt sera en tout cas « exécuté figurativement en un tableau [...] attaché à une potence [...] (sur la place de la ville) ». Un certain Guy de La Poutarelle, inculpé mais inconnu à Sainte-Foy, est condamné aux galères, lui aussi par contumace.

Seul parmi les accusés originaires de Sainte-Foy, le jeune Laborderie est condamné à deux heures d'exposition au pilori sous l'écriteau « Pour des propos hardis⁴⁸. » Par ailleurs, le curé est banni de la paroisse Sainte-Foy pour cinq ans, aux dires du Pasteur Rabaut Saint-Etienne de Nîmes.

Il faut attendre encore vingt ans pour que l'Édit de tolérance (1787) rende aux protestants la liberté de culte, grâce entre autres à la ténacité et l'habileté de Malesherbes, chargé des affaires de la Religion Prétendue Réformée à partir de 1775. L'affaire de l'Ascension révèle à Sainte-Foy comme ailleurs, que les gens ordinaires, que les autorités constituées, que les magistrats sont très loin d'avoir la merveilleuse ouverture d'esprit de fortes personnalités comme celle de Voltaire. Il est vrai, l'affaire de l'Ascension n'a pas eu la dimension tragique des affaires Calas ou Sirven. Relevant plutôt du burlesque, cette affaire a tout de

44 lettre à M. Damilaville, 14 août 1767, Recueil des lettres de M. de Voltaire, édition de Kehl, 1784, tome 60, p. 269

45 Lettre au Marquis de Villevieille, 18 août 1767, Recueil des lettres de M. de Voltaire, édition de Kehl, 1784, tome 60.

46 Lettre à E. de Beaumont, 16 janvier 1768, Recueil des lettres de M. de Voltaire, édition de Kehl, 1784, tome 60, p. 389

47 E. Bugues, Les synodes du Désert, II, p. 437-439, cité par Pasteur Gonin.

48 Arrêt du Parlement de Bordeaux, 3 septembre 1768, Archives départementales de la Gironde.

même mis en accusation vingt-six personnes non parce qu'ils ont commis des actions répréhensibles, mais uniquement en raison de leur pratique et leur croyance religieuses. Les condamnations exemplaires des trois pasteurs heureusement « contumax » rappellent que les exécutions capitales de pasteurs ou de protestants injustement accusés étaient coutumières en France au cours du XVIII^e siècle. Le fanatisme l'emporte sur la justice. C'est grâce à l'intervention militante de Voltaire, aux patientes tractations menées par Malesherbes que l'esprit de tolérance, déjà défendu par Michel de L'Hospital (1505-1573), gagne du terrain dans la seconde partie du siècle.

Jeanne Vigouroux

mars 2010

Sources manuscrites

Archives municipales de Sainte-Foy-la-Grande :
BB14, Registre des Jurades, 30 mai 1767
GG73
GG81bis

Archives départementales de la Gironde :
Arrêt du Parlement de Bordeaux
du 3 septembre 1768.

Sources écrites

Mémoire et consultation pour les sieurs Meymac et Célerier, principaux collecteurs des deniers royaux et négociants de la ville de Sainte-Foy en Agenais, prisonniers en la Conciergerie du Parlement de Bordeaux, accusés d'attroupements nocturne et d'assassinat en la personne du curé de Sainte-Foy pour cause de religion, 5 février 1768, signé par Élie de Beaumont, Gillet, Cellier, Rouhette, Target, Bigot de Sainte-Croix. Archives départementales de la Gironde, 4L2771.

VOLTAIRE, *Recueil des lettres de M. de Voltaire*, édition de Kehl, 1784.

Bibliographie

- BESSON-IMBERT Henri, Protestants du pays foyen sous la contrainte des autorités, pendant la décennie 1750, *Cahiers des Amis de Sainte-Foy...*, n° 78.
- CORRIGER Jean, *Sainte-Foy-la-Grande, son histoire*, 1988, p. 98-99.
- CARBONNIER-BURKARD Marianne et CABANEL Patrick, *Une histoire des protestants en France*, Desclée de Brouwer, 1998.
- CUBERO José, *L'affaire Calas, Voltaire contre Toulouse*, Perrin, 1993.
- Pasteur GONIN, « Quelques aspects de la vie protestante il y a deux cents ans, III - Un étrange fait divers » in *Le Christianisme au XX^e siècle*, 1967, p.269 et p. 286.
- RICHARD Michel, *La vie quotidienne des protestants sous l'Ancien Régime*, Hachette, 1985.

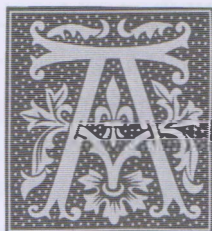
Je remercie particulièrement Yves Boisseleau qui a mis à ma disposition le Recueil des lettres de M. de Voltaire, édition de Kehl, 1784, pour son aimable collaboration et je rends hommage à Jean Corriger qui a su ouvrir de nombreuses pistes pour nous faire connaître l'histoire de Sainte-Foy-la-Grande.

Jeanne Vigouroux

mars 2010

Pierre Thomas, pasteur (1760-1822)

Simone
VERGNAUD



CINQ KILOMÈTRES au sud de Sainte-Foy sur le plateau vallonné cultivé de vignes, un petit tertre où pousse un boqueteau de chênes, à leur pied une dizaine de pierres tombales, l'une d'elles porte l'inscription suivante :

« **Pierre Thomas**

Pasteur

1760-1822

Victime de la Terreur blanche ».

Qui était-il ? Pourquoi sa famille désira-t-elle écrire cette épitaphe ?

Les archives municipales de Sainte-Foy détiennent l'acte de décès de Pierre Thomas signé de l'adjoint au maire de Libourne, transmis pour transcription au maire de Sainte-Foy le 5 septembre 1821 et non 1822. Thomas est mort subitement âgé de 62 ans, dans la cour des Messageries de Libourne en montant en voiture. Il était à l'époque pasteur du Consistoire de Montcaret depuis 1820.

La Terreur blanche perpétra massacres, décapitations, sévices envers les bonapartistes, les mamelouks et les protestants au cours des premières années de la Restauration (règne de Louis XVIII) soit 1815-1816, dans le Midi de la France.

Au regard de ces horreurs, la punition que subit le pasteur Thomas avait été bénigne : un arrêté préfectoral de 1816 l'avait envoyé en résidence surveillée dans le Consistoire de Mont-de-Marsan, à Roquefort. Veuf depuis 1793, il partit en compagnie de sa fille Anne (23 ans), après avoir été révoqué sur l'ordre

d'une ordonnance royale du 24 janvier 1816. L'exil dura quatorze mois ; dès mars 1817, ils rentrèrent chez eux, aux Lèves, dans la maison (l'ancien presbytère) qu'il avait achetée le 10 juillet 1794 au moment de la vente des Biens nationaux.

Il y occupait ses loisirs forcés à l'organisation de l'enseignement primaire et projetait de créer un collège protestant de hautes études à Sainte-Foy.

Cet épisode de sa vie, qui avait été précédé de bien des tracasseries en 1815 de la part du ministre des cultes et du préfet, l'avait profondément atteint moralement ainsi que sur le plan matériel. Il écrit au préfet en 1816 : « La démission ne m'était pas permise : la destitution n'est pas de mon fait, je perds mon état, ma place, tous les fruits d'une vie laborieuse, mais enfin je conserve ma propre estime. » « [...] le spectacle de la misère à laquelle un citoyen honnête a été réduit par la persécution est un véritable scandale que le magistrat dit faire cesser [...] »

Fidèle aux idées révolutionnaires auxquelles il avait adhéré dès 1789, le pasteur Thomas avait prononcé en 1815 deux sermons (l'un à Sainte-Foy, l'autre à Eynesse) portant à la révolte contre le pouvoir royal. De plus, lors de la visite du duc d'Angoulême à Sainte-Foy le 6 janvier 1816, il avait refusé (bien qu'il fût président du Consistoire) de participer à l'hommage rendu à son Altesse Royale par les représentants des corps constitués.

Il était surtout repéré comme républicain pour bien d'autres raisons. Pour les connaître

reprenons le cours de sa vie depuis le début.

Né à Eymet dans une famille bourgeoise huguenote, il reçut une bonne formation culturelle et théologique. Le 19 septembre 1782, il est nommé pasteur à Sainte-Foy pour seconder le pasteur Marche, âgé, fatigué et surchargé de travail.

Il y fait connaissance du pasteur Jay qui deviendra député à l'Assemblée Législative et à la Convention, puis secrétaire de la Convention et président du Club des Jacobins.

Pierre Thomas, acquis aux idées nouvelles, participe à Sainte-Foy en 1788 et 1789 aux consultations qui précèdent la réunion nationale des États Généraux.

Il y fait de nombreuses connaissances et s'y lie d'une indéfectible amitié avec Garrau, qui deviendra maire de Sainte-Foy, député à la Convention (avec Jay, ils seront les seuls du département à siéger à la Montagne), législateur, représentant du peuple en mission, un ami très engagé donc.

En 1790, Pierre Thomas se marie avec Anne Gentillot née en 1761, issue d'une famille de notables foyens depuis le 15^{ème} siècle, Huguenots de la première heure. La même année, il s'inscrit et participe activement à la Société des amis de la Constitution qui se crée à Sainte-Foy. Il fera partie avec le pasteur Marche, du Bureau de conciliation destiné à apaiser les différends pouvant surgir entre les membres. Tous deux « jouirent du plus grand crédit auprès de tous les patriotes de Sainte-Foy » écrit M. Corriger.

D'autre part, le pasteur Marche qui fut l'un des membres fondateurs, en 1747, de la loge maçonnique La Persévérance à Sainte-Foy, fit probablement entrer Pierre Thomas puisqu'on trouve son nom sur une liste des membres en 1807 (Tableau de Loge), en compagnie de bon nombre d'autres protestants.

1793, une année clé dans sa vie, voit naître sa fille Anne, mais mourir sa femme ; sur le plan de la vie publique, il siège à la « Commission militaire » à Bordeaux du 8 avril au 10 mai, sa présence coïncide avec la période la moins sévère de la Commission : aucune condamnation à mort.

Quand Robespierre envoie à Bordeaux son

représentant : un jeune homme de dix neuf ans, Marc Antoine Jullien, Pierre Thomas fut de ceux qui entourèrent le nouveau représentant et formèrent pour lui une sorte de conseil : le club de la Ferraille.

Le 14 avril 1794, il est désigné comme l'un des huit citoyens qui seraient chargés de l'administration du département où tout est dans le plus profond désordre, selon le journal du Club National.

Le 8 juillet, il démissionne pour accepter la mairie de Bordeaux le 15. Voici quelques phrases de son adresse aux citoyens de Bordeaux :

L'administration de vos nouveaux magistrats « est environnée d'écueils créés par la malveillance et l'aristocratie ; ils ont également à se défendre du modérantisme coupable, qui tue la liberté avec le langage de l'indulgence et de la philosophie, et de cette exagération perfide qui tue le patriotisme en calomniant la Révolution ; mais ils connaissent les ennemis de la Patrie, leur surveillance active percera la voile dont ils s'enveloppent ; l'échafaud est là, il les y conduiront avec courage » [...] « La vertu est le seul asile où l'homme de bien n'ait rien à craindre ». La maison de chaque bon citoyen « doit être l'école de toutes les vertus, publiques et privées, et c'est à lui seul peut-être qu'il appartient de proscrire, par son influence, ces restes impurs de la tyrannie [...] »

La tâche est difficile, mais il n'oublie pas sa ville à laquelle il fait envoyer du ravitaillement.

Après la condamnation de Robespierre, le 27 juillet 1794, bien que Thomas et son Conseil aient été nommés par un de ses représentants, ils sont conservés dans leurs fonctions, « aucun fait contre le civisme » ne pouvant leur être reproché.

En août, Thomas Jeune fait partie du bureau de bienfaisance du canton de Sainte-Foy.

En novembre, il dirige une députation à Paris avec cinq de ses concitoyens bordelais pour défendre les Girondins devant la Convention. Ils réussissent. Le nom de Gironde est rendu au département.

Fidèle à Jullien, emprisonné, il va lui faire une visite. Ses ennemis le traitent alors « d'homme atroce et de sang », « un des chefs de la clique terroriste et un fourbe insigne ».

Le 16 novembre 1794, il cède sa charge à Ferrière-Colk. Il rentre à Sainte-Foy où il se lie encore plus étroitement avec Garrau. Il reprend son ministère.

En avril 1798, Bordeaux se rappelle à lui en le réélisant à la majorité presque absolue. Il refuse en vertu d'un décret qui lui laisse le choix. Le Conseil écrit alors au Ministre de l'Intérieur ; « Les vertus morales et civiles de ce citoyen, son républicanisme, ses talents, ses lumières l'ont rendu très précieux à ses collègues et ses administrés. Il serait même difficile de le remplacer ».

Une seconde lettre suit : ils ont fait appel à Garrau et demandent une réponse prompte.

Le 11 septembre 1798, une lettre de l'Administration du département de la Gironde apporte une réponse positive.

Le 27 juin 1799, Pierre Thomas est nommé « Commissaire du Directoire Exécutif, près de l'Administration centrale du département de la Gironde ».

Le 10 août 1799, il fait expédier une lettre imprimée aux : « Commissaires du Directoire exécutif, près les Administrations municipales du même département ». Extraits : « Citoyens, j'ai hésité longtemps à accepter la place importante que le Directoire exécutif m'a confiée. Il m'en a coûté, je l'avoue, de me séparer de ma famille pour venir, comme fonctionnaire public, dans une cité où, pour la prise des services dangereux que j'ai voulu lui rendre, j'ai été indignement calomnié. [...]

J'apporte dans l'exercice de mes fonctions une défiance salutaire de moi-même, des intentions pures et un désir ardent de faire le bien ».

Le 12 août 1799, il est : « Commissaire du Directoire exécutif, Agent-général des Contributions directes du département de la Gironde ».

En novembre 1799, il démissionne poussé par les

circonstances, en effet l'opinion publique se dresse de plus en plus contre le gouvernement à cause de la conscription, l'emprunt forcé progressif et la loi des otages.

Pendant cette période, il n'a pas oublié Sainte-Foy puisqu'il a pris une part active à la répression du brigandage dans cette région.

Il reprend son pastorat aux Lèves, c'est là qu'il apprit le coup d'État de Bonaparte par une lettre de Garrau, exclu de la représentation nationale.

L'organisation protestante ayant été retouchée après la publication des articles organiques annexés au Concordat, Pierre Thomas est réclaté comme pasteur en même temps par Bordeaux et par Sainte-Foy.

Le 10 mai 1803, il est élu pasteur de Bordeaux, il n'y reste que peu de temps tant les tensions sont fortes.

Le Consistoire de Sainte-Foy ayant encore insisté, il accepte le 19 mars 1804.

Le même jour, le Consistoire de Sainte-Foy adresse une lettre au sous-préfet de Libourne :

Extraits : « [...] l'objet de nos désirs est rempli, puisque M. Thomas s'est enfin déterminé à fixer parmi nous son séjour, et à y exercer son ministère.

Depuis 23 ans qu'il exerce parmi nous son ministère à la satisfaction publique, il s'est procuré des amis nombreux et des admirateurs dans tous les états. »

On note dans cette lettre un état des services élogieux, ainsi que des compliments sur son action au service du pays.

Dès 1806, Thomas cherche à faire reconstruire un temple, en effet, les cultes ont lieu dans une salle privée louée à M. Mestre (actuels n° 5 – 7, rue Alsace-Lorraine). Il est le seul pasteur de toutes les communes du canton.

Le 5 mars 1811, il fait partie du « Comité de vaccine » (vaccinations contre la variole).

Et voilà à nouveau la fatidique année 1816.

Dans une lettre du 21 janvier 1816, il remercie ses amis « Très chers Frères » de lui conserver leur estime.

Il dit qu'il a été calomnié, qu'il ne regrette pas ce qu'il a fait. « Je vous dois les consolations les plus précieuses [...] »

Le 25 février 1816 – Lettre des membres composant le Consistoire des Églises Réformées à « Monsieur l'Administrateur général des cultes ».

Ils affirment « que M. Thomas ait mérité aucun reproche dans l'exercice de son ministère, qu'il s'est au contraire acquitté des devoirs qu'il lui prescrivait avec fidélité et avec zèle. »

Connaissant bien les soucis des paysans, Thomas a, en plus, rédigé un « Mémoire sur les moyens de nous garantir de la grêle » ; non daté, il est signé Pierre Thomas, pasteur de l'Église de La Roche-Chalais.

Déposé aux Archives municipales de Sainte-Foy, il peut y être lu.

Un an avant sa mort, Pierre Thomas a pu assister (et peut-être même présider) au mariage de sa fille avec le Docteur Pierre-Jean-Benjamin Broca de Sainte-Foy, le 5 janvier 1820 aux Lèves.

De cette union naîtra, en 1824, Paul Broca qui deviendra le savant dont s'enorgueillit notre ville.

En conclusion, il semble que le pasteur Pierre Thomas ait accepté par devoir et avec conscience les charges publiques que lui imposait l'histoire, mais que par-dessus tout il préférât son ministère parmi les siens.

SOURCES :

- Archives municipales de Sainte-Foy-la-Grande.
- Archives de la Société Histoire du Protestantisme dans la vallée de la Dordogne.
- « *Sainte-Foy-la-Grande : son histoire* » de Jean Corriger.
- « *Être franc-maçon en Pays Foyen* », livre anniversaire de la loge maçonnique « Travail et Progrès » de Sainte-Foy-la-Grande (pages 37 à 39).

Simone Vergnaud

mars 2010



Pâques 11 avril 82 - Vue d'ensemble des pierres tombales BROCA - GENTILLOT et THOMAS
Archives Municipales Sainte-Foy-la-Grande

DEPARTEMENT
DE LA GIRONDE.

54 (4)

LIBERTÉ.



ÉGALITÉ.

27

Bordeaux, le 19 Vendémiaire, an 8 de
la République française, une et indivisible.

LE COMMISSAIRE du Directoire exécutif près
l'Administration centrale de la Gironde,

Au Commissaire du Directoire réuni
par le Canton de St-Joy.

Citoyen,

Vous m'informez par votre lettre du
11^e de ce mois que les militaires
destinés à occuper le votre arrondissement
persistent à demander leur opinion
à vous un demandeur de vous fixer
sur la Question de savoir si il
serait par convenable de faire
la Récolte des Citoyens qui refusent
de payer les frais de la garnison.
Ce Moyen me paraît le plus sûr,
Citoyen, & je vous engage à le mettre
en

en voyage.

J'ay adressé au Ministre de la Guerre la copie du Souci de vôtre fils, afin qu'il devienne s'il doit être maintenu. Les observations que j. lui ai faites, à cet égard, ne font espérer qu'il l'approuvera.

Le jury de Révision qui doit prononcer sur les Réclamations des prisonniers est établi, ainsi le Citoyen doit voir que peut-être pourroit se pourvoir auprès de lui, pour obtenir le Redressement de l'erreur qu'ils prétendent avoir été commise à leur égard.

Salut & fraternité.

Le Comité du D. ex. j.
 P. Thomas

ARCHIVES MUNICIPALES
 SAINTE FOY LA GRANDE
 (GIRONDE)

Un nazi découvre... Sainte-Foy-la-Grande, Eitel Wolf Dobert ou l'histoire d'une conversion

Jacques
PUYAUBERT



U MILIEU DU MOIS de novembre 1930, un jeune membre du parti national-socialiste allemand, Eitel Wolf Dobert, s'installe pour quelques semaines à Sainte-Foy dans l'espoir de convaincre l'opinion du bien-fondé des thèses nazies tout en prônant l'amitié entre les peuples, estimant que les relations entre les deux pays, ennemis héréditaires, reposent sur des malentendus qu'il veut s'employer à dissiper grâce à son « Tour de France ». Nous sommes relativement bien renseignés sur ce singulier périple grâce au livre autobiographique du voyageur, *Un nazi découvre la France*, paru aux Éditions Delachaux et Niestlé à Neuchâtel (Suisse), en 1933, année cruciale s'il en est de l'accession d'Hitler à la Chancellerie. Nous avons pu recueillir, par ailleurs, le précieux témoignage de Michel Corriger sur le rôle joué dans cette entreprise par son père, Jean Corriger, professeur au collège Jules Steeg, ainsi que des photographies de la famille Corriger jointes à cet article¹. Quel intérêt présente pour nous ce carnet de voyage de Dobert ? Tout d'abord, il nous renseigne sur le périple géopolitique et psychologique de ce jeune homme en quête d'une morale, sur l'histoire du mouvement auquel il participe activement, sur l'engagement de Jean Corriger, de ses amis et, également, sur l'état d'esprit des Foyens au tournant des années 1920-1930. Une approche originale pour une phase délaissée de l'histoire locale.



Élève de l'Institut des Hautes Études Internationales de Genève, le jeune allemand a déjà accompli une étape de son cheminement intellectuel puisqu'il a accepté de répondre à la requête de son professeur, Guglielmo Ferrero, qui l'a mis au défi d'aller au devant des Français, peuple qu'il condamnait systématiquement *a priori*. Un sursaut rationaliste qui, « après un combat intérieur », en appellera bien d'autres².

Frappée de plein fouet par la Grande Dépression venue directement des États-Unis, l'Allemagne républicaine de Weimar vacille. L'exaltation nationaliste est à son comble et le jeune Dobert y prend une part active. Dès 1929, il participe aux défilés des Sections d'assaut du NSDAP (Sturmabteilung ou SA) ; la passion l'envahit, et communiant avec la ferveur populaire des paramilitaires dont les

¹ Nous remercions vivement Michel Corriger ainsi que Marie-Claire Boisseleau qui m'a fait découvrir le personnage de Dobert.

² DOBERT E. W., *Un nazi découvre la France*, Éditions Delachaux et Niestlé, Neuchâtel, Suisse, 1933, 173 p., Préface, p. 1 à 8.

Un nazi découvre... Sainte-Foy-la-Grande, Eitel Wolf Dobert ou l'histoire d'une conversion

personnalités se fondent dans la masse, il écrit : « O mon pays ! Je suis à toi ! A toi, à la lumière, à la vérité ! A toi, pauvre patrie trompée, piétinée et cependant tellement aimée ! [Le traité de Versailles ou « diktat » est viscéralement rejeté par les Allemands] [...] Je sentais grandir en moi une conviction, puissante comme une montagne.³ » Il reporte alors tous ses espoirs dans « le mouvement hitlérien.⁴ » Descendant d'une famille aristocratique de Prusse qui supporte difficilement sa déchéance sociale, il est en désaccord avec sa mère sur ses propres options ; alors que celle-ci véhicule les valeurs traditionnelles des Junkers, le fils cherche sa voie ; de surcroît, Eitel a été obligé de renoncer, faute d'argent, à la noble carrière de pilote pour sombrer dans le chômage, ce qui est une nouvelle déception pour sa mère. Trouvant du travail comme vacher en Suisse, il découvre le dur labeur des champs où il s'ennuie ferme⁵. Il décide alors d'apprendre le français dans l'espoir de découvrir cette contrée. Ses convictions national-socialistes sont entretenues par les missives de ses amis restés au pays ; il en déduit : « Pour les jeunes d'aujourd'hui, le service du mouvement [national-socialiste] est presque un culte, l'évangile hitlérien une religion.⁶ » Dobert supporte difficilement la mentalité helvétique attachée à la neutralité et à la paix⁷, néanmoins, il se pose beaucoup de questions sur la nécessité de faire la guerre pour faire triompher ses idéaux ou bien la volonté de puissance. Il est impressionné par la coexistence, au sein de la Confédération de peuples, de langues et de religions différentes. Assailli par le doute, « Je mettrai toute ma volonté à distinguer le vrai du faux », il se laisse convaincre, lors d'une

discussion, par un contradicteur de se faire « une opinion personnelle » sur les Français en allant sur place⁸.

Un événement déterminant pour la suite de son parcours, c'est la rencontre avec le capitaine Etienne Bach, venu de France pour faire une conférence en faveur de la paix entre les peuples. Ce capitaine, pasteur lui-même, est le fils d'un pasteur alsacien qui a fait le choix de la France après l'annexion de l'Alsace par le Reich à la suite de la défaite de 1870. Après des études de théologie, il s'engage dans l'armée française pendant la Grande guerre pendant laquelle il a un comportement exemplaire⁹. Il intègre les troupes d'occupation françaises engagées d'abord en Rhénanie puis dans la Ruhr à la suite de la politique de sanctions décidée par Poincaré en 1923. Il essaie d'atténuer les tensions entre la population allemande et les soldats dont la présence est unanimement rejetée par les mineurs qui pratiquent une résistance passive. Ainsi, en 1925, il s'interpose, évitant un bain de sang, et fait distribuer des vivres pris sur les réserves de l'armée aux manifestants en colère¹⁰. Démobilisé, il crée un premier réseau relationnel entre les ennemis d'hier, multipliant les conférences en Europe. A Neuchâtel¹¹, il rassemble un groupe d'amis, acteurs de la réconciliation en Europe. C'est l'embryon des Chevaliers de la Paix. L'institution militante organise, à partir de 1925, des Rencontres internationales destinées à souder ces croisés pacifistes et à populariser leur action. Ainsi, en 1930, le 6^e congrès se tiendra en Belgique¹². Parmi les acteurs humanistes, on peut citer le pasteur protestant franco-suisse René Nodot, affilié aux mouvements de jeunesse protestants

3 DOBERT E. W., op. cit., p. 11.

4 Ibidem, p. 12.

5 Ibidem, p. 13 à 15 et p. 27.

6 Ibidem, p. 20.

7 Ibidem, p. 28.

8 Ibidem, p. 35.

9 Cf. le site de l'Eglise réformée de Genevois et Giffre-Annemasse.

10 Ibidem. Cf. également *Impossible de se taire. Des protestants suisses contre le nazisme*, par Paul-Emile Dentan, p. 70, petite notice biographique sur Etienne Bach, le tout est aussi inspiré de DOBERT E. W., op. cit., p. 38 à 40.

11 DOBERT E. W., op. cit., p. 38 à 40. Il s'agit de la propriété même du capitaine Bach, La Borcarderie à Valangin, près de Neuchâtel en Suisse.

12 6^{èmes} Rencontres internationales des Chevaliers de la Paix, Imprimerie de Nessonvaux, Belgique, 1931, 103 p. ; ces rencontres se déroulèrent à Nessonvaux, du 26 au 31 août 1930.

Un nazi découvre... Sainte-Foy-la-Grande, Eitel Wolf Dobert ou l'histoire d'une conversion

comme YMCA¹³ - dont le capitaine Bach est aussi fondateur - et les Chevaliers de la paix¹⁴. Cette institution pacifiste a perçu de bonne heure le danger majeur que représentait le nazisme pour la diffusion de ses idées. C'est pourquoi, le plaidoyer de Bach en direction de Dobert est-il un modèle du genre. A ce moment, se produit la première véritable conversion du jeune Eitel qui se laisse convaincre de tenter l'aventure.

Aussitôt dit, aussitôt fait, début août 1930, Dobert entame son périple par le Sud-Ouest de la France : « *Me voici dans la gueule du lion* » juge-t-il¹⁵. Le pari, en effet, est loin d'être gagné. Ainsi, les nouvelles en provenance de Prusse confortent le voyageur dans son admiration pour Hitler ; en effet, profitant du désarroi de la population, exploitant la rancœur contre Versailles, le parti nazi progresse fortement aux élections de septembre 1930, jusqu'à devenir d'un coup le second parti en nombre de sièges au Reichstag (107 contre 144 au SPD, le parti social-démocrate), ce qui remplit d'aise le jeune Dobert.

Après avoir effectué les travaux des champs dans une ferme impossible à identifier, Dobert se trouve à Sainte-Foy-la-Grande le jour de la commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918, date symbolique, s'il en est, dans le contexte qui nous occupe. Il assiste aux cérémonies officielles pour s'imprégner de l'atmosphère et s'installe « chez un collaborateur du capitaine Bach »¹⁶. L'instituteur « très sympathique et très cultivé » qui l'héberge se trouve être Jean Corriger¹⁷. Ce dernier adhère à l'idéal pacifiste comme au mouvement des Chevaliers de la Paix ainsi que l'a

confirmé le témoignage de son fils Michel figurant à la suite de cet article.

Les discussions vont bon train avec les interlocuteurs d'autant plus que l'évacuation de la Rhénanie - qui demeure toujours démilitarisée - par les troupes alliées a été saluée par une grande manifestation des Casques d'Acier à Coblenz, les formations paramilitaires des nationalistes. Beaucoup considèrent ce geste comme pure provocation. Outre-Rhin, la propagande nationaliste contre le plan Young qui remplace le plan Dawes, plans destinés à apurer le passif des dettes de guerre imposées par le traité de Versailles, reste vive et sert les desseins d'Hitler.

Les Chevaliers de la Paix organisent deux réunions afin de faire connaître le cas Dobert et d'offrir des débats contradictoires. Il apparaît en effet que, comme E. Bach, J. Corriger fait œuvre de pédagogie en gardant à l'esprit le respect des convictions de l'adversaire : il cultive aussi la tempérance et l'ouverture d'esprit, soutenant à Dobert qu'il n'existe pas Une Vérité intangible comme ce dernier le croyait jusque-là¹⁸. Dobert va se retrouver par deux fois face à un vaste auditoire, d'abord à Sainte-Foy même, puis dans une commune voisine à l'invitation du maire radical-socialiste. L'intérêt que suscite sa présence tient autant à la pure curiosité, rencontrer un membre du NSDAP n'est pas chose courante en 1930, qu'à l'intérêt très vif, voire l'angoisse, que suscite la question allemande. Piqué au vif, Dobert organise une réunion privée avec des instituteurs afin de les convaincre du bien-fondé de l'attitude de ses compatriotes. La salle d'école est comble. Après avoir justifié la doctrine national-socialiste, Dobert doit faire face à un feu roulant de

13 La première YMCA, Young Men's Christian Association a été fondée à Londres en 1844. En sont adhérentes, les UCJG, Unions chrétiennes de Jeunes Gens, associations œcuméniques d'obédience protestante, surtout présentes dans les pays francophones dont la Suisse Romande.

14 René Nodot a sauvé de nombreux Juifs pendant la Seconde Guerre mondiale. Dans le Val d'Oise, un centre d'études consacré à la Résistance et à la Déportation porte son nom, voir le site officiel.

15 DOBERT E. W., op. cit., p. 54.

16 DOBERT E. W., op. cit., p. 71.

17 Jean Corriger, professeur au collège Jules Steeg, fut le fondateur de notre association comme des Cahiers, la revue historique associée.

18 DOBERT E. W., op. cit., p. 78.

Un nazi découvre... Sainte-Foy-la-Grande, Eitel Wolf Dobert ou l'histoire d'une conversion

remarques d'où ressort la profonde défiance que continue à inspirer l'Allemagne ainsi que la bonne connaissance des dossiers internationaux par les Foyens. Ainsi, ces derniers s'inquiètent de la possibilité pour Weimar de se réarmer clandestinement ; on saura plus tard que ce réarmement a effectivement débuté malgré les dénégations officielles. Les questions tournent autour du statut international de l'Allemagne dont l'ambiguïté est totale ; le vaincu continue d'être soumis à la tutelle des vainqueurs, - et ce sont les arguments pertinents de Dobert -, par l'occupation de la Rhénanie, les restrictions imposées à l'armement ainsi que les fameuses réparations. Parallèlement, depuis le Pacte de Locarno, en 1925, l'Allemagne républicaine a rejoint le concert des Nations, est entrée à la SDN et a accepté ses frontières occidentales ainsi que la main tendue par Aristide Briand, tantôt président du Conseil, tantôt ministre des Affaires étrangères. Ce qu'oublie de reconnaître Dobert en public, c'est que l'Allemagne refuse d'accepter son amputation de territoire à l'Est ainsi que la partition qui la frappe alors puisque la Prusse orientale est isolée par le corridor polonais.

Les Foyens, à l'image de l'opinion française, sont profondément divisés sur l'attitude à adopter. On sent l'existence d'un courant « clémenciste » conservateur bien ancré se défiant de l'ennemi héréditaire, et donc très attaché à la politique des sanctions comme au paiement des réparations par l'Allemagne ; cette sensibilité est ici minoritaire dans ces deux réunions. Ces confrontations sont pilotées par les Chevaliers de la Paix où l'influence de Jean Corriger est très forte. Ces derniers se recrutent surtout dans l'électorat éclairé de gauche, apparemment laïc ou protestant sur place ; ils portent un regard critique sur les dispositions du traité de Versailles et seraient prêts à opérer une révision de l'édifice, rejoignant en cela les critiques allemandes. Dobert, opportunément, remet en cause l'article 231 qui fait endosser à son pays l'entière responsabilité de la Grande Guerre, ce qui fonde en droit les réparations de la dette de sang. Nous

ne savons pas comment cet argument est reçu au fond par les Foyens. On sait que les Chevaliers de la Paix, par ailleurs, contestent cette disposition. Une troisième sensibilité, minoritaire pour l'instant mais fort active en 1940 à l'occasion de la défaite militaire française, se manifeste devant Dobert, ceux-là plaident pour un axe franco-allemand fort à l'exclusion de l'Angleterre.

Les opinions des Foyens convergent sur au moins quatre points. D'abord, les effets dévastateurs de la crise Outre-Rhin sont connus si bien que beaucoup comprennent l'ampleur des difficultés auxquelles doivent faire face les Allemands ; de plus, la résurgence d'un nationalisme actif suscite autant d'interrogations que d'inquiétudes largement partagées ; tous s'accordent pour lier le paiement des réparations par l'Allemagne au remboursement des dettes de guerre aux États-Unis par la France : pas de réparations, pas de remboursement, ce qui explique, par anticipation, ce que sera le vote de la Chambre en décembre 1932, refusant d'honorer ses créances américaines puisque la dette de l'Allemagne est arrêtée pour solde de tout compte à cause de la Grande Dépression ; enfin, le patriotisme reste vif quelles que soient les divergences d'interprétation, Dobert en sort ébranlé.

Ce qui frappe l'observateur, c'est combien le nazisme a pu faire son lit des errances revanchardes imposées sous la menace au vaincu lors de la conférence dite « de la Paix » à Versailles. L'essentiel de l'argumentation de Dobert tient à l'humiliation imposée à sa patrie. En revanche, son attachement au national-socialisme vacille fortement après ce séjour à Sainte-Foy : il s'agit de sa seconde conversion qui l'entraîne loin de sa Prusse natale. De plus, le voilà très sensible à l'ouverture d'esprit de Jean Corriger qui prêche l'écoute de l'autre contre tout dogmatisme : *« Il faut toujours écouter les deux sons de cloches. Cela demande beaucoup de droiture, beaucoup d'amour de la vérité et quelques vertus fort rares par les temps qui courent »* ¹⁹.

19 DOBERT E. W., op. cit., p. 78. Pour les débats foyens, cf. les p. 70 à 78.

Un nazi découvre... Sainte-Foy-la-Grande, Eitel Wolf Dobert ou l'histoire d'une conversion

Ainsi, à l'influence du capitaine Bach, s'ajoute celle, fort prégnante et convergente, de Jean Corriger. Dobert découvre Bordeaux, avec entre autres une visite de *La Petite Gironde*, une rencontre avec un industriel lui aussi membre des Chevaliers de la Paix, ce qui le conforte dans son orientation critique. Un journaliste, responsable de la rubrique de politique étrangère, aura cette formulation prémonitoire : « *Le point de vue de Hitler me paraît faux et dangereux. [...] Le culte païen de la race produira en Europe – à coup sûr – une catastrophe. Tenez ! La position que prennent les nationaux-socialistes à l'égard des Juifs est absolument anti-chrétienne.* »²⁰

L'évolution de Dobert est bien amorcée grâce aux Chevaliers de la Paix et à cette étape décisive à Sainte-Foy-la-Grande où le mouvement est bien implanté.

La suite de son périple le conforte dans sa mise en cause de ses orientations pro-hitlériennes. Ce jeune garçon été abusé par le discours national-socialiste des années 1920 dans lequel il n'avait naïvement retenu que le nouvel élan mystique de la jeunesse vers un avenir meilleur sensé redécouvrir les vertus de l'éternelle Allemagne. Il était également fort conditionné par le ressentiment largement entretenu Outre-Rhin contre la loi des vainqueurs de la Grande Guerre. Ce bel édifice idéologique a volé en éclats au contact des Français qu'il a eu le courage d'aller défier sur leur terrain. Tirant les leçons de son expérience, Dobert a définitivement rejoint le camp des antifascistes. Après son Tour de France, il s'exile en Suisse, à Bâle puis à Genève où il donne des ouvrages anti-nazis ; en 1933, il épouse Margarita, fille d'un père grec et d'une mère allemande. Le couple se réfugie aux États-Unis à la veille de la guerre mondiale, ils auront deux fils, Stefan et Peter. Après avoir vécu en Virginie dans des conditions très précaires, les Dobert s'installent à Glen Echo Heights (Maryland),

dans une villa surplombant le Potomac, tout près de la capitale fédérale. Eitel²¹ enseigne alors la littérature allemande à l'université du Maryland ; il publie en 1958 *Démocrates allemands en Amérique* chez Vandenhoeck et Ruprecht, tandis que son épouse Margarita travaille dans l'édition à Washington. Celle-ci est surtout connue pour son goût des voyages et pour son cosmopolitisme.

Quant au capitaine Bach, il rejoint la Résistance en 1942 puis intègre l'armée régulière en 1944. À la retraite, il officie comme pasteur sur le plateau de Langres. En 1973, il fut invité en Allemagne pour présider le culte du Vendredi Saint dans la petite ville de la Ruhr où, cinquante ans auparavant, il avait fait distribuer le pain de l'armée française d'occupation²². De son côté, Jean Corriger a poursuivi son engagement humaniste jusqu'à la guerre ainsi qu'en témoigne son fils puisque nous le retrouvons au congrès de l'organisation internationaliste dans l'Oberland bernois en 1938. Comme bien des instituteurs et d'anciens combattants de l'entre-deux-guerres, son pacifisme de conviction ne résistera pas à la politique agressive de l'Allemagne nazie. En 1939, il organise l'accueil des gens de Longwy repliés sur la commune de Sainte-Foy-la-Grande.

Les Chevaliers de la Paix n'ont pas réussi dans leur pacifique entreprise ; au moins ont-ils révélé des hommes de bonne volonté.

Jacques Puyaubert
mars 2010

²⁰ DOBERT E. W., *op. cit.*, p. 82.

²¹ Eitel Wolf Dobert décède en 1994, son épouse dix ans plus tard.

²² Repris du site de l'Église réformée de Genevois et Giffre-Annemasse.

Jean Corriger et Dobert

Témoignage recueilli le 22 septembre 2009 par Jacques Puyaubert

Né en 1926, Michel Corriger est l'un des cinq enfants de Jean Corriger. Docteur en médecine, il a exercé sa profession à Sainte-Foy-la-Grande dans un cabinet de groupe, avec Jacques Larthomas puis à la Fondation John Bost de La Force (Dordogne).



JEAN CORRIGER faisait partie des Chevaliers de la Paix. [Il avait fait connaissance de Dobert au cours de son tour de France de jeune nazi, lors du passage de ce dernier à Sainte-Foy, en novembre 1930 (NDLR)]. Dobert raconte comment ils se sont connus (cf. p. 71) : « Fin novembre. Je vis maintenant chez un collaborateur du capitaine Bach. C'est un instituteur très sympathique et très cultivé de la petite ville de Sainte-Foy. » [Derrière cette description, vous aurez reconnu Jean Corriger].

« Dobert était propulsé par les pasteurs bien qu'il ne me semble pas être lui-même protestant. Il était au chômage dans son pays [l'Allemagne] et, curieux de tout, il a voulu aller en Suisse afin d'apprendre le français. Sa correspondance indique que sa mère était fort mécontente de ses initiatives.

« Pendant l'entre-deux-guerres, mon père, Jean Corriger, était un pacifiste militant ; il faisait venir des films sur les horreurs de la guerre, une fois par an, qu'il projetait à l'Excelsior, l'ex-casino Rey. Il est né à Bagnères de Bigorre, en 1899. Il avait l'habitude de dire : « J'ai fait mon service militaire entre Laporte et Lafenêtre » qui étaient les noms de ses camarades de régiment à Bordeaux. Deux ou

trois générations de Foyens ont été marqués par son enseignement.

« Pendant quelques semaines, en 1930, Dobert a vécu dans la maison Corriger, en face de la mairie, où nous sommes nés. Au 35 rue de la République, sur la façade, on pouvait lire : « Maison de confiance créée en 1864. Chaussures CLARY » ; les gens disaient « Clar ». Par la suite, c'est devenu une boucherie (où exerçait Monsieur Decombe). Une photographie, prise dans notre jardin, en novembre 1930, route du pont de la Beauze, nous montre, Paul et Michel enfants ainsi que Jean-Jacques, en compagnie de Dobert.

Après le tour de France de Dobert, Jean s'est rendu en Suisse, à Grünenwald, dans l'Oberland bernois, pour un congrès international d'une trentaine de participants qui, en 1938, se déroulait à la maison des Chevaliers de la Paix ; Jean C. animait ces rencontres, en compagnie du capitaine Bach, fondateur du mouvement ; il participait aux travaux en faisant des conférences. Je me souviens d'un chalet magnifique, tout en bois, avec de petites fenêtres. Notre père nous a emmenés, Paul et moi, avec lui. Lorsque cela était possible, les aînés suivaient le père pour soulager la maman qui avait deux enfants plus jeunes.

« Jean a animé une semaine à Saint-Émilion avec les Chevaliers de la Paix, en 1936-37. Mon frère et moi faisons la cuisine et le ménage dans un bâtiment où l'on hébergeait habituellement les vendangeurs - le nom des propriétaires, les vignerons qui nous hébergeaient, m'échappe -. Aux vacances de Pâques était ainsi accueilli un groupe de sympathisants de la région. Jean C. était

Michel
CORRIGER

Témoignage

véritablement la cheville ouvrière des Chevaliers de la Paix.

Dobert s'est exilé aux États-Unis en 1939 [En 1940, il donne une version anglaise de son ouvrage éditée chez Putman, New-York, NDLR] où il a enseigné dans une université.

Je me souviens d'un homme très grand, très correct, très « smart », très poli. Il ne mettait jamais ses mains dans ses poches, sa mère les ayant cousues.



L'éducation dispensée par sa mère, adepte des vertus de l'Allemagne traditionnelle, avait été des plus rigoureuses.

Dans les années 1930, nous avons reçu d'autres Allemands ; il s'agissait le plus souvent de légionnaires démobilisés et francisés que mon père s'efforçait de prendre en charge afin de les réinsérer. Le dernier de ces démobilisés d'avant-guerre, était Monsieur SECKEL ; son épouse fera plus tard de la musique à John Bost. C'était un parachutage provisoire. »

Michel Corriger
septembre 2009

Dans le jardin de la famille Corriger, route du Pont-de-la-Beauze (Pineuilh), de g. à d., Eitel Wolf Dobert (debout), tenant la main de Michel et de Paul Corriger, Marguerite Corriger, épouse de Jean, tenant Jean-Jacques Corriger dans ses bras (nov. 1931 ?) (archives Michel Corriger)

Lors du congrès des Chevaliers de la Paix, à Grünenwald (Suisse), au premier plan, les enfants Bach, debout au second plan, un fils Corriger, Jean Corriger et le capitaine Bach (assis) (1938 ?) (archives Michel Corriger)





Madame Bach avec Jean Corriger, à l'arrière plan la maison des Chevaliers de la Paix (Grünenwald, Suisse) (1938 ?) (archives Michel Corriger)



Stand d'information des Chevaliers de la Paix, debout à droite, le capitaine Bach (*idem*) (archives Michel Corriger)

Elle s'appelait Paulette, lui, Hans...

Aimé
NEBOIT



AULETTE était une personne difficile à définir, à cerner. Quel âge pouvait-elle bien avoir? À peu près de 22 à 28 ans. Était-elle jolie ou laide? Ni l'un ni l'autre, bien qu'un peu plus de beauté eut été bienvenu. Son apparence n'était probablement pas un souci pour elle, car elle ne faisait rien pour s'embellir. Toujours la même tenue vestimentaire, jupe ou robe à mi-jambes, corsage boutonné jusqu'au cou. Son gros chignon bloqué sur le crâne enlevait tout le charme de son visage aux traits fins. Ses yeux gris au regard effacé ne reflétaient pas la joie de vivre. Et ses lèvres fines ne libéraient que très rarement un sourire.

Elle n'avait même pas le sourire commercial, Paulette, qui pourtant était commerçante. Elle tenait dans mon village natal un grand bazar où l'on pouvait trouver de l'outillage pour jardiner, des articles de pêche, de peinture, de bureau, sans parler de tout un assortiment de fils, laine et aiguilles à coudre ou à tricoter. Sur une étagère, il y avait les journaux quotidiens et hebdomadaires. Des cartes postales sur présentoir encadraient la porte : d'un côté, celles qui montraient le village, les paysages et les montagnes des alentours, et de l'autre, des cartes représentant des amoureux s'embrassant ou échangeant une déclaration d'amour - textes à l'appui.

Depuis quelques jours, ces présentoirs étaient presque vides. La raison ? La population avait augmenté d'environ 120 personnes, 120 personnes loin d'être les bienvenues !

Avant d'aller plus loin, situons-nous dans l'espace et le temps. Nous sommes dans le Massif Central à environ 1000 mètres d'altitude. L'air y est pur, vivifiant. La localité agréable, entourée de bois de sapins, traversée par un joli ruisseau où l'on peut pêcher de belles et savoureuses truites. Un cadre attrayant donc. Pourtant, là, nous sommes en guerre. Avec l'Allemagne qui a déjà annexé une grande partie de l'Europe de l'Est, et qui envisage de poursuivre ses conquêtes.

L'Angleterre et la France lui ont alors déclaré la guerre le 3 septembre 1939.

Nos troupes décimées par la puissante armée de l'Allemagne, la situation semblant bien désespérée, le gouvernement a fait appel au maréchal Pétain pour sauver ce qui peut encore l'être. Celui-ci décida de demander l'armistice qui fut signé le 17 juin 1940. Les clauses en étaient draconiennes. La France est coupée en deux parties ou « zones », l'une libre, l'autre occupée. L'article 19 de la Convention stipule que le gouvernement de la France doit livrer les Juifs et les déportés politiques. Cette déportation est effective en juillet 1942 pour la zone occupée, et, août pour la zone libre. Depuis on a estimé à plus de 50 000 le nombre de ces victimes...

Le 11 novembre 1942, l'Allemagne viole cet accord et occupe toute la France. Mais luttant sur plusieurs fronts, son armée perd beaucoup de ses soldats. Elle mobilise donc les hommes des pays occupés, les enrôlant de force dans ses troupes.

Elle s'appelait Paulette, lui, Hans...

Quant aux nombreux blessés, ils ont besoin de repos avant d'être aptes à reprendre le combat. C'est ainsi que cette localité du Massif Central, mon village, - connue pour être un lieu réputé de convalescence - voit arriver 120 soldats étrangers.

Ils ont pour consigne d'être corrects, une sévère punition promise à la moindre incartade : dans cette armée, on ne badine pas avec la discipline.

Parmi tous ces combattants, Hans.

Hans qui est triste et qui erre comme une âme en peine.

Il a été requis d'autorité. Il n'est pas allemand. Il vient d'un pays annexé.

Malgré la présence de ses camarades, sans nouvelles de sa famille, il se sent seul. Il se promène seul. Et en passant devant le magasin de Paulette, il voit les cartes postales, s'avance, en choisit quelques-unes, se dirige vers le comptoir pour régler son achat. Sans difficulté, il s'adresse à Paulette. Ayant fait ses études à Paris, il s'exprime correctement en français. Paulette lui plaît. Elle lui paraît avenante.

Le panneau sur la porte d'entrée indique « Entrée libre. » Aussi revient-il quelquefois pour de menus achats, d'autres fois sans motif apparent. À la dérobée, il aime regarder Paulette. Il sent un sentiment d'envahir, un sentiment agréable et totalement inconnu jusqu'alors.

D'abord agacée, peu à peu Paulette se sent plutôt flattée de voir un homme s'intéresser à elle. L'hostilité faisant progressivement place à un sentiment bien plus agréable lorsque Hans franchit la porte du magasin. Elle aussi le regarde à la dérobée et quand leurs regards se croisent, machinalement ils échangent un petit sourire gêné.

Un tout petit sourire qui en dit pourtant long !
Paulette est troublée. Ne serait-elle pas amoureuse ?
Une lutte commence, une lutte contre elle-même. Non !
Il ne faut pas d'une telle idylle. Une aventure

amoureuse avec un « boche » comme disait son père, son père qui s'en retournerait dans sa tombe !

Mais « le cœur a des raisons que la raison ne connaît pas. »

Que faire ? À force de réfléchir et de lutter contre ses sentiments, elle se dit « pourquoi n'aurais-je pas droit à l'amour, j'ai eu 20 ans, aucun garçon ne m'a fait la cour ... »

Dans la glace, elle se regarde sans complaisance... cette attitude réservée, cette silhouette mal fagotée, ce chignon serré... Tout lui déplait. Et elle prend des décisions : regarder Hans naturellement, dans les yeux, lui serrer la main à son arrivée comme à sa sortie, le tout assorti d'un beau sourire. Rien de tel pour briser la glace...

Ensuite passons aux vêtements. Le gouvernement de Vichy délivre bien des bons d'achat, mais avec tellement de parcimonie !

Heureusement, là-haut, bien rangés dans les malles, il y a tous les habits de sa mère...

Sa mère, réputée élégante, distinguée même. Et comme elles avaient la même taille...

Une bonne odeur d'antimites se dégagea lorsqu'elle commença à les déplier ces vêtements, lentement, avec précaution. Leur vue réveilla ses souvenirs. Un moment d'émotion vite surmonté par la fièvre des essayages. Tout y passa, des corsages aux robes légères et ensembles plus chauds. Pour l'heure, elle jeta son dévolu sur un tailleur qui, ma foi, semblait avoir été fait exprès pour elle. Et même les chaussures ne paraissaient pas démodées. Quelle chance d'avoir eu une maman aussi soigneuse.

Le miroir lui renvoie l'image d'une jeune femme plus avenante certes, mais ce chignon fait encore si sévère ! Une voisine avait troqué le sien contre des « anglaises », en enroulant ses mèches une à une sur le fer à friser.

- Voilà ce que je veux, se dit Paulette. Il me faudra fermer le magasin le temps d'aller chez le coiffeur.

Elle s'appelait Paulette, lui, Hans...

Qu'à cela ne tienne !

Un panneau apposé sur le magasin indiqua alors :

« Fermé cet après-midi pour convenance personnelle. »

La voilà assise chez le coiffeur. Quel genre de coupe voulez-vous lui demande celui-ci. Intimidée, elle ne sait expliquer. Il lui présente un modèle. La voilà tirée d'embarras :

« - C'est exactement ce que je veux. »

Le coiffeur la félicite pour son bon goût : « Avec un visage comme le vôtre, ça vous ira à merveille. » Elle en rougit de bonheur.

De retour à la maison, vite à l'ouvrage. Préparer le réveillon. Nous sommes le 24 décembre. Mine de rien, Paulette avait proposé à Hans de passer la veillée ensemble.

- J'accepte avec grand plaisir lui dit-il. Je redoutais de passer cette veille de Noël dans la solitude je vous en suis vivement reconnaissant,

- Pareillement pour moi, lui répondit Paulette, je vous remercie d'avoir accepté mon invitation, je vous attends demain à 6 h du soir.

Ce 24 décembre fut la première d'une longue suite de soirées lumineuses qu'ils passèrent ensemble, se racontant leur enfance, rêvant de leur devenir. Avec les beaux jours d'avril, la main dans la main, ils allaient par les chemins à l'orée du bois ... heureux.

Si on leur avait demandé

Qui es-tu Paulette ?

Qui es-tu Hans ?

Ils auraient répondu : les deux êtres les plus heureux de la terre.

Mais hélas, la convalescence du soldat se termine. L'espoir de se retrouver à la fin de la guerre atténue la souffrance de la séparation.

Hans doit rejoindre son régiment en partance pour le front de l'Est. Les troupes d'Hitler font des avancées spectaculaires en Russie profonde où elles rencontrent peu de résistance. Staline, fin stratège, les laisse avancer afin de mieux les exterminer grâce à un allié de taille, le « général hiver » qui met à sa disposition

le froid, la faim, et la neige pour bloquer tout mouvement.

C'est l'hécatombe !

Nous retrouvons Hans dans une maison en ruines, adossé à un mur, méconnaissable avec ses cheveux trop longs, sa barbe de plusieurs semaines, Semblable à ses compagnons d'infortune, épuisé comme eux.

Sentant sa mort prochaine, il revoit Paulette dans son magasin, Paulette préparant le réveillon, dans sa salle à manger où il faisait si bon. Et doucement, sa tête s'abaissa vers sa poitrine, pour ne plus se redresser.

1944, 1945 passèrent.

Pour Hitler, c'est la débâcle. Sur tous les fronts.

Unis dans la riposte, Américains, Anglais et Français ont bouté l'ennemi hors de nos frontières. Et c'est alors au tour de l'Allemagne de subir l'occupation par les alliés à l'Ouest, par les troupes russes à l'Est. Le gouvernement de Vichy fuit avec les vaincus. La France est au bord de l'anarchie, sans gouvernement, sans justice, sans police. Des comités de libération se constituent. Les collaborateurs sont dans leur ligne de mire. Des condamnations sont prononcées vite, trop vite parfois. Certains en profitant pour régler des comptes qui n'avaient pas tous à voir avec la guerre. Une autre catégorie d'habitants est également visée : celle des P.P.A. ou « paillasses pour allemands » comme on disait alors..., jeunes filles ou jeunes femmes désignées coupables d'avoir « fréquenté de trop près » les soldats de la Wehrmacht et maintenant jetées à la vindicte publique.

Des têtes sont tondues, car la sanction, c'est la tonsure. En place publique, sur une estrade d'un mètre de haut pour que la scène soit bien visible, avec une petite échelle pour y accéder, une chaise, des cordelettes. La foule est là, nombreuse, les délinquantes rassemblées dans un local proche.

A qui la première ? Celle qui proteste la plus.

Elle avance en se débattant entre deux hommes qui la

Elle s'appelait Paulette, lui, Hans...

forcent à monter à l'échelle, l'installent sur la chaise, les bras attachés dans son dos, les jambes liées aux pieds de la chaise. Les ciseaux entrent en action, les mèches tombent, le crane est nu. Détachée, la femme descend en vociférant.

« - Les Allemands sont plus humains que vous ! » Crie-t-elle en s'enfuyant sous les huées de la foule...

La même scène se reproduisit à chaque fois. À une exception près : lorsque ce fut le tour de Paulette.

« - Inutile de me tenir, j'irai toute seule » leur dit-elle.

Elle monta à l'échelle, s'assit sans se faire prier, ajoutant

« - Pas besoin de m'attacher, je ne bougerai pas. »

Silence total dans la foule. Une sorte de gêne s'installe. Les ciseaux hésitent, la main retient les mèches légèrement sans les tirer ... pour finalement seulement les raccourcir.

Paulette, elle, est ailleurs. Comme si souvent depuis le départ de Hans. Elle revoit ce 24 décembre qui a tant changé sa vie. Oui, des larmes coulent sur ses joues. Mais ce ne sont pas des larmes de honte ou de douleur !

« - Vous pouvez partir » lui dit l'un des hommes.

Elle descend alors indifférente et digne, sans se couvrir la tête d'un foulard comme les précédentes.

Dans mon village, la vie a repris normalement.

Quant à moi, elle m'a conduit vers d'autres lieux.

J'ai revu Paulette cinq ans après. Elle était restée coquette en souvenir de Hans. Une sorte de fidélité. Avec, par moment, le visage marqué par un voile de tristesse.

La retraite arrivée, le grand bazar a laissé place à une pimpante pharmacie où je n'ai pu m'empêcher de rentrer. Tout y était changé. J'ai pensé intensément à eux.

Une citation biblique m'est alors venue à l'esprit :

« *Tout ce qui a été lié sur terre le sera dans les cieux.* »

C'est la grâce que je leur ai souhaitée.

Aimé Neboit

Noël 2002

Cette œuvre de fiction a été aimablement communiquée par le pasteur Marc Vergniol, membre de la société, qui a rédigé la notice suivante sur Aimé Neboit

AIMÉ NEBOIT (1921 - 2007)

Originaires de Haute Loire, d'un hameau de montagne proche du Chambon sur Lignon, Aimé et Lucie NEBOIT s'installent au Fleix en 1947. Famille rapidement nombreuse - un garçon décédé tout jeune et cinq filles qui toutes poussèrent leurs études - ce foyer s'inséra parfaitement dans la vie de la commune et prit quelques responsabilités dans la paroisse protestante locale.

Les exigences de la vie conduisirent les Neboit à revendre leurs quelques arpents de terre et Aimé trouva un travail salarié à Bergerac qu'il rejoignait chaque jour à vélo. Des années plus tard, la ville de Sainte-Foy l'engagea dans les services municipaux d'entretien.

Dans ce texte Aimé Neboit évoque un souvenir des années de guerre au Chambon. Non pas un récit sur la Résistance ou le Maquis auxquels il participa sans réserve, mais un témoignage plein d'émotion et d'humanité. Sans rien nier du conflit et de ses nécessités, Aimé Neboit essaye de dépasser les situations immédiates, les uniformes, les interdits, pour vibrer avec des êtres de chair et de sang pris dans la tourmente de la violence et de la guerre.

Marc Vergniol

mars 2010

Histoire de Pellegrue (suite)

Où l'instruction est une affaire de classes



ARS 1787. JEAN RAVALLEAU, le « régent » de la ville, autrement dit le maître d'école, vient se plaindre à la communauté rassemblée dans l'hôtel de ville sur le

fait que le pécule qui lui est alloué pour instruire les enfants ne convient plus au travail effectué. Il gagne en effet une somme fixe de 150 livres plus une prime de 5 sols par enfant auquel il apprend à lire, 10 sols pour apprendre à écrire, et 15 sols pour apprendre à compter.

L'instruction ne doit pas être accessible à tous, et l'augmentation du coût de la vie fait que ces tarifs extrêmement modiques ne sont plus adaptés, ce qui entraîne un afflux considérable d'enfants dans cette école.

Ainsi, « les pères des mendiants et des misérables de la paroisse ont accès à l'instruction et à l'éducation de leurs enfants ce qui est entièrement opposé à leur état, et de plus entraîne une perte sensible pour l'agriculture. Le seul moyen de remédier à cet abus se trouverait dans le doublement de la rétribution ancienne ce qui aurait pour effet de ne plus voir venir à l'école que les enfants de qui les pères étaient en état de fournir à cette dépense, et de qui les affaires domestiques comporteraient pour leurs enfants un certain genre d'éducation. »

Alors, le maître d'école pourrait congédier tous ces manants qui ne satisfont pas aux exigences financières.

L'affaire est acceptée à l'unanimité.

« L'an 1787, le 15 août, les consuls soussignés de la ville de Pellegrue, les autres étant absents, en vertu de l'ordonnance de

Monseigneur de Neuville intendant de la généralité de Guyenne, du 27 juin dernier donné auprès d'une requête présentée par quelques habitants de la juridiction ayant convoqué aux formes ordinaires les principaux habitants et hauts taxés de cette commune pour une heure, afin de délibérer sur l'augmentation de la rétribution accordée au « régent » de cette ville par l'assemblée qui fut tenue aux formes requises le 15 mars dernier, il ne se serait rendu que quelques personnes parmi lesquelles on n'en considère que trois ou quatre de notables qui' après avoir eu pris connaissance du sujet de la dite convocation ont dit qu'ils étaient en trop petit nombre pour délibérer, sur le champs, ayant fait appelé de nouveau les principaux et notables de cette ville, ils nous auraient fait dire et dit à nous même qu'ils se référaient à ce qui avait été ordonné par la délibération du 15 mars dernier, qu'ils avaient signé comme leur paraissaient de toute justice, et qu'ils n'en signeraient point d'autre pour ce sujet, avec cette observation dont nous nous sommes aperçu nous même que les signataires de la dite requête sont en majeure partie des enfants en bas âge et des autres y en ayant fort peu qui soient dans l'usage d'assister aux assemblées municipales, de tout quoi nous avons dressé le présent procès verbal et signé avec notre greffier le sieur uffé aussi consul s'étant retiré par des raisons d'intérêt et comme en voulant au sieur Ravalleau régent, ainsi qu'on déduira s'il est nécessaire. »

Mais la décision d'accorder cette augmentation du maître d'école est contestée par une partie de l'assemblée délibérante qui n'a point assisté à la réunion.

Alain
PIMOUGUET

Histoire de Pellegrue

Où l'instruction est une affaire de classes

« Le 18 novembre, les soussignés ont délibéré que le régent demeurera à 5 sols pour les petits enfants, à 10 et à 15 comme à l'accoutumé, que si l'affluence des enfants l'embarrasse trop, qu'il ne prendra pas ceux en dehors de la juridiction et qu'il prendra les 50 écus comme à l'accoutumé, et à défaut de maladie, qu'il ne tiendra pas école, il en mettra un à sa place et que si le sieur Ravalleau n'est pas content de demeurer comme à l'ancienne coutume, ils en trouveraient un autre. signé: Boullet secrétaire pris d'office, Louis Jude, André Mosnier, Jean Chignon, Blaise Sénarens, M. Monier, Geantis, Boullet et Esparrat. »

Voilà une bien belle prise de position en faveur de ces enfants de mendiants et autres misérables de la paroisse qui désirent acquérir le savoir.

Mais le savoir, c'est le pouvoir, et la suite va démontrer que cette noble décision n'est en rien liée à la volonté d'élever le niveau de ces enfants.

Le dit Ravalleau, en plus de ses fonctions de maître d'école occupe également le poste de secrétaire greffier de la communauté. Ceci lui a valu l'inimitié de quelques notables, en particulier d'un qui n'est autre que le propre cousin du régent.

C'est lui qui a monté l'affaire bien vite éventée.

« Les consuls en exercice sous signés, n'ayant été que témoins muets et oculaires de la présente délibération ci dessus, pour éviter que l'on eut à dire que l'opinion des délibérants eut été hénée et contrariée ont cru après que leur hôtel de ville a été évacué, devoir arrêter que la dite prétendue délibération est illégale et insolite, qu'elle n'est que l'effet de l'intrigue de leur collègue, parent au troisième degré du sieur Ravalleau, régent et duquel il est depuis longtemps et notoirement l'ennemi déclaré, C'est ce consul qui, à l'insu des soussignés et du procureur syndic à, par un billet circulaire, de lui seul signé, convoqué au nom de la communauté une troupe de paysan pour la plupart de classe abjecte, et même extra-juridictionnaires desquels, cependant il n'a pas cru devoir signer la prétendue délibération sous le vain prétexte d'une

neutralité simulée. Ces mêmes personnes prévenues d'une vaine autorité outrageante pour les consuls ont d'une voie unanime nommé secrétaire, de laquelle nomination ils n'ont su dresser verbal, mais on voit par leur requête à Monsieur l'Intendant, hérissée de signatures d'enfants que leur conclusion tend à dépouiller le sieur Ravalleau de la régence et du secrétariat. Il reste cependant notoire qu'il s'est toujours dignement acquitté de l'une et de l'autre fonction. La communauté a toujours inspection sur son régent, c'est sur le mandat des consuls que ses gages lui sont annuellement payés. C'est la communauté qui lui fourni le logement pour la tenue de l'école. Le nouveau tarif fait pour don régent est le résultat d'une délibération légale et réfléchie sous réquisition du procureur de la communauté, pour la conservation de ses droits à intérêt de demander l'exécution. Les consuls sentent fort bien que s'il y avait de l'abus ou de la partialité dans leur nouveau tarif à leur régent, ils pourraient être redressés, mais la communauté de Pellegrue n'a fait qu'imiter les communautés voisines, et son régent est le moins pensionné de tous, ils s'en rapportent volontiers pour cette assertion sur l'avis du sieur Bellet subdélégué. Il n'y aurait donc que de la mauvaise humeur, pour ne dire rien de plus de vouloir refuser au régent actuel, dont les capacités et l'honnêteté ont toujours été reconnues, l'augmentation des mois que les circonstances présentes et les considérations de justice ont déterminé la communauté à lui allouer partant sur le bon plaisir de Monsieur l'intendant, la délibération du quinze mars dernier portant un nouveau tarif pour son régent, sortira son plein et entier effet.

Signé: Paquier, consul, Boucherie et Dulau procureur syndic. »

L'affaire est réglée, les enfants des gueux ne sauront jamais lire et écrire, encore moins compter, restant ainsi dans un obscurantisme certain, nécessaire aux travaux de la terre qui ne demandent, c'est bien connu, aucune instruction particulière...

Histoire de Pellegrue

La vigne et le vin

Au lendemain des guerres de cent ans, le vignoble Aquitain ravagé par la tourmente faute de bras et mal entretenu, va considérablement régresser.

La guerre, mais aussi les épidémies de peste vont décimer les foyers, et la paysannerie ne pourra plus entretenir ce vignoble qui va disparaître sous les ronces et les églantiers.

Le repeuplement de cette région par les colonies de migrants venus des contrées voisines va progressivement transformer les choses. La replantation se fera avec de petits moyens. L'essartage est pénible et le défrichement est long et difficile.

De minuscules lopins de terres seront reconquis sur la forêt.

La paroisse de Pellegrue mesure 3621 journaux, 5 lattes et 2 escats.

L'encépagement en cette moitié du seizième siècle ne couvre que quelque 142 hectares pour un morcellement de 402 parcelles, dont seulement 52 d'entre elles dépassent le journal.

Le vignoble est d'assez mauvaise qualité, on y retrouve des localisations très imagées: « vieilles vignes », « vieilles vignasses », « à la vigne ruinée » etc.

402 parcelles pour 402 tenanciers de pièces de vignes. Si l'on admet un rendement de 25 hectolitres de vin par hectare, la paroisse ne produit que quelque 3550 hectolitres, soit à peine 380 tonneaux.

La consommation du vin est essentiellement locale et va éponger une grande partie de la production. Seule une petite quantité de vin sera mise sur le marché, apportant de l'argent frais dans l'économie locale, et lorsque la production ne subviendra pas à cette consommation, les cabaretiers feront appel aux vins produits dans les juridictions voisines.

Mais, protectionnistes inflexibles, les autorités locales verront d'un mauvais œil cette façon de faire et interdiront parfois le fait de faire rentrer dans les murs de la bastide ce vin provenant des contrées voisines.

Néanmoins, il va arriver que les cabaretiers aillent à l'extérieur s'approvisionner en vins forains, et la jurade va veiller à corriger les excès.

« L'an 1746, le 9 octobre, sont assemblés en jurade suivant la coutume dans la maison commune du présent lieu : Maître Benjamin, Bailhon premier consul, sieur Jean Boucherie second consul, Maître Hélié Boymier, sieur André Ruffe de Cansac, sieur Pierre Pilhardot, entiers consuls, et plusieurs autres notables de la présente juridiction, assistés de sieur Jean Ruffe faisant fonction de procureur syndic de la charge vacante, lequel a dit qu'il demeure averti que les hôtes tant du présent lieu que de la juridiction, au préjudice et mépris des statuts, privilèges et usages de cette communauté, achètent des vins forains et les débitent à pots et à pintes chez eux, ce qui cause un préjudice notable aux habitants de la présente juridiction. Et pour faire cesser de pareils abus, requiert qu'il soit tout présentement délibéré que conjointement avec lui, il soit nommé deux commissaires « chopinant » pour faire la perquisition et recherche tant chez les hôtes de la présente ville que ceux de la juridiction pour savoir si chez eux ils n'ont point actuellement du vin forain, et au cas qu'ils en donnent et sur le rapport être statué ce qu'il appartiendra, et à l'instant, la dite assemblée faisant droit de réquisition du dit procureur syndic à une commune voix et unanimement délibéré et nommé pour conjointement aussi aller visiter les chais des hôtes, tant dans la présente ville que de la juridiction. [. . .] »

L'enquête va démontrer que plusieurs pipes et tonneaux de vins forains achetés dans les juridictions voisines (Duras et Monségur) ont été introduits illicitement dans la ville et dans la juridiction.

La jurade n'infligera pas d'amende pour cette fois, mais réprimandera singulièrement les contrevenants.

Mais il y a toujours des irréductibles qui pensent pouvoir passer au-dessus des lois, en l'occurrence des usages et coutumes de la ville.

Le 6 septembre 1747, une dénonciation anonyme de deux habitants de la cité est adressée au premier consul et porte sur le fait que Jean Chignon, hôte de la ville, a « contrairement aux estatuts de la présente

Histoire de Pellegrue

La vigne et le vin

ville, en fraude d'iceulx, fait rentré dans son chay fortuitement et environ sur les deux heures du après midi de ce jourd'hui, une barrique de vin rouge que l'on croit venir hors de la juridiction, c' est pourquoi, ils font la présente dénonciation à la dite assemblée pour qu'il soit prouvé contre le dit Chignon contrevenant, ainsi qu'il est d'uzage en pareil cas.»

Le corps municipal se réunit en urgence dès la réception de la dénonciation :

« *Et tout de suite les dits sieurs entiers consuls avec le dit sieur Bailhon et sur la réquisition du sieur Ruffe, procureur syndic ont délébéré unanimement que le dit Chignon seroit mandé en la présente assemblée pour savoir par sa bouche s'il a du vin en fraude et sy effectivement à l'heure indiquée, il en a fait rentré dans la présente ville et mis dans son chay et le dit Chignon ayant esté interpellé a déclaré volontairement à la présente assemblée qu'il est vrai qu'à l'heure marquée, il en a effectivement fait entrer une barrique de vin rouge, l'ayant aussi interpellé de déclarer de quelle juridiction où il a pris le vin, il a déclaré l'avoir pris de Gaubert Grenouilleau de la paroisse de Sainte-Colombe, duché de Duras et comme le dit Chignon a déclaré avoir la dite barrique dans son chay, le procureur requiert qu'à sa compagnie, deux des dits antiers consuls iront tout présentement dans le chay du dit Chignon pour reconnaître la dit te barrique de vin et savoir s'il ny en a point d'autre. »*

La sanction est sévère : la barrique saisie est roulée devant la maison commune le jour de la fête de Notre Dame, et vers l'heure de midi, défoncée en un bout par les soins du valet de ville, et le vin est distribué « à la populace ».

Lorsque tout le vin est bu, la barrique brûlée sur la place.

« *Par grâce et modération, toute autre peine et amende que le dit Chignon peut avoir encouru, pour cette fois seulement, et sans tiré à conséquence, de quoi et de tout cy dessus a été dressé le présent procès verbal... »*

La juridiction de Pellegrue, de même que celle de Rauzan, Pujols, Sauveterre de Guyenne, Gensac, Duras, Sainte-Foy-la-Grande, Castillon et Montravel faisaient

partie du « Pays de Nouvelle Conquête ».

Un extrait du registre des fermes générales des anciennes archives des douanes qui furent malheureusement vendues par autorisation ministérielle en 1849 et mises au pilon indique ce qu'était ce Pays de Nouvelle Conquête.

L'origine de cette appellation vient du fait que, dans des temps très anciens, les différents pays qui composaient la province de Guyenne, relevaient des seigneurs particuliers.

« *Il s'élevait alors souvent des querelles entre les habitants de ces pays qui en venaient à prendre les armes et faire des courses sur les terres de leurs voisins qui n'étaient pas de leur part ; ceux du pays appelé depuis « nouvelle conquête » se trouvant, par leur situation les plus exposés aux incursions des habitants du pays Bordelais avec lesquels, leurs intérêts personnels, par rapport au commerce, exigeaient de vivre en paix, et, dans la nécessité d'adopter l'un ou l'autre parti, se déterminèrent à s'unir aux habitants du pays Bordelais, qui, en reconnaissance, leurs accordèrent l'exemption du droit de la grande coutume, lequel était un droit patrimonial de la ville de Bordeaux sur les vins et denrées de leur cru qui viendraient en cette ville, et sur tout ce qui irait de Bordeaux dans le dit Pays de Nouvelle Conquête, pour le distinguer des autres pays voisins. »*

C'est ainsi que les vins et denrées de ce pays ne furent plus sujets, par rapport à la comptabilité de Bordeaux, qu'au droit de la petite coutume qui était de 16 sols par tonneau de vin et de un pour cent pour toutes les autres marchandises ou denrées de ce pays de Nouvelle Conquête, tandis que les vins des autres pays payaient deux, livres et dix sous par tonneau.

La raison de cet assujettissement au droit de la petite coutume en fut que la ville de Bordeaux ne pouvait pas leur accorder l'exemption de ce droit qui ne lui appartenait pas, et qui était un droit domanial appartenant au duc de Guyenne. Les marchandises et denrées qui allaient de Bordeaux dans le haut Pays de Nouvelle Conquête devaient payer, elles aussi, un droit de un pour cent, mais par un usage très ancien, elles

Histoire de Pellegrue

La vigne et le vin

ne payaient rien à la sortie de Bordeaux pour cette destination.

Le vin de la région de Pellegrue était acheminé par attelage vers les ports de Flaugeagues et de Pessac-

sur-Dordogne à destination de Bordeaux, tandis qu'une autre partie était dirigée vers la plaine de la Garonne, via Marmande, puis Agen et Tonneins.

Les cultures céréalières

Si la vigne et le vin sont des éléments omniprésents dans les habitudes cultuelles et culturelles de ce territoire, l'agriculture est essentiellement productrice de céréales ; le blé, l'orge, le seigle, l'avoine et le froment, denrées panifiables.

L'alimentation est basée sur la consommation du pain et des bouillies, confectionnés à partir des différentes céréales, bien que l'agriculture n'arrive pas toujours à fournir au peuple des campagnes et encore moins des villes cette nourriture modeste.

La crise survient souvent au printemps, au moment de la soudure, et il suffit d'une augmentation de la population ou d'un facteur climatique défavorable pour voir apparaître la famine. L'assolement biennal, faute d'engrais laisse la moitié de la surface labourable en jachère.

Les instruments de labours sont rudimentaires et le sol peu travaillé.

Sur trois grains récoltés, il faut en prélever un et le garder pour semence.

On sème beaucoup de « métures » ou « méteils », mélanges de blé et d'orge ou blé et seigle.

Mais à partir de 1650, la culture du millet est également très présente et l'on trouve encore à Pellegrue, sous la Restauration, un fabricant de balais en pailles de mil.

Néanmoins, les aléas du climat vont peser sur les récoltes et par conséquent sur le prix des céréales.

En 1632, la « pougnière » de froment vaut 18 livres, elle passe à 4 livres, 17 sols et 6 deniers en 1696, 3 livres et 16 sols en 1704, 9 livres en 1712, 5 livres et 12 sols

en 1744, 10 livres et 15 sols en 1786 et 16 livres et 10 sols en 1789.

Les étés pluvieux ne favorisent pas la conservation des grains mal triés, les parasites et autres échauffements en grenier réduisent les quantités consommables.

Un sac de grains amené au moulin perd au moins un seizième de sa valeur par le salaire officiel du meunier qui, en outre, triche quasi rituellement.

La farine est consommée, bien sûr, sous la forme de pains, mais aussi de bouillies et autres « cruchades » souvent insipides mais qui tiennent bien à l'estomac.

La récolte des céréales se fait à la faucille ou à la faux, et les gerbes entassées par paquet de cinq.

Interdiction est faite au paysan de rentrer sa récolte tant que le seigneur ou le maître de la terre n'est pas venu prélever son dû : une gerbe par paquet, et généralement, la plus lourde.

Ce prélèvement fait l'objet de nombreuses doléances inscrites sur les fameux cahiers en 1789.

Celui-ci cessera à cette époque et sera ressenti par le monde paysan comme une réelle conquête sur le chemin des Libertés.

Vient ensuite le temps des « bataillons ».

Toutes les fermes possèdent un espace approprié à cette tâche. Sur cet « ayrial », le battage se fait au fléau. Certains hameaux possèdent un « ayrial » commun où toute la population vient s'entraider pour cette tâche.

Jeunes et vieux, femmes et hommes s'acquittent de cette tâche et délaissent les autres ouvrages du moment.

Histoire de Pellegrue

Les cultures céréalières

Le 20 août 1789, au hameau des « Colettes », alors que tous s'affairent auprès du gerbier, deux petites filles vont échapper à la vigilance des adultes et être les victimes d'un drame affreux.

« Nous, Jean François Bonnac juge de cette ville, nous sommes transportés au lieu dit les Colettes en cette paroisse où le procureur a été averti que les filles de Pierre Ballue et de Jean Ravallean, âgées de trois ans et demi avaient été trouvées noyées dans un ruisseau à laver adjacent au dit village, et de fait, y ayant trouvées les dites Marie Ballue et Louise Ravallean, l'une surnageant et l'autre enfoncée sous l'eau, où, suivant la spéculation de leur absence, elles pouvaient y être tombées depuis environ trois heures, cependant que leurs pères et mères et autre voisins étaient occupés à battre et vanner le blé. Les avoir faites envelopper dans des couvertures de laine chaudes et transportées à la chambre de la geôle du dit Pellegrue, ou, là, et sans perdre de temps par le ministère de maître Pierre Bonnac docteur en médecine et sieur Guillaume Dullau, chirurgien, nous leur avons en notre présence, fait administrer les secours publics de l'ordre du gouvernement et avec toute la méthode annoncée, et sans aucun succès, ce que voyant, de l'avis des dits médecin et chirurgien et du consentement du procureur domanial, avons fait mettre dans un lit bien chaud les dites Marie Ballue et Louise Ravallean pour y rester 24 heures et être ensevelies ecclésiastiquement aux formes ordinaires. »

Si le blé est une denrée de première nécessité, il fait souvent l'objet de vols au détriment du paysan, ce qui met parfois les villages et les hameaux en une furieuse effervescence.

Les voleurs sont recherchés et sévèrement punis.

« L'an 1767, le 18 août, sur l'avis qui nous a été donné par le nommé Guillaume Pastureau, habitant du village des « Coulis », paroisse de Saint-Laurent, juridiction de Pellegrue, que le nommé Pierre Paquier dit « Marmenalis » des Grandes Pierres, juridiction de

Duras, fameux voleurs, accusé de plusieurs vols de blés, chevaux et cochons et plusieurs autres effets, et qu'en conséquence il nous requérait et le public aussi de faire arrêter le dit Paquier qui était dans la paroisse des Lèves, juridiction de Sainte-Foy, et sur ce fait, nous, à Jean Giraud, commandant la brigade de maréchaussée générale de Guyenne, à la résidence de Sainte-Foy en Agenais, département du Périgord, certifions avoir donné ordre à deux cavaliers de notre brigade de partir sur-le-champ avec Guillaume Pastureau pour arrêter si faire se pourrait à la clameur publique le dit Paquier ... »

Paquier est arrêté, fouillé et ligoté. On ne trouvera sur lui qu'un bonnet de laine en mauvais état, et un petit mouchoir de coton à rayures bleues et un autre mouchoir de fil à petite raies, « dont il se moucha », et un demi mouchoir de fil, « aussi à petites raies ».

Paquier sera condamné à quatre années de fer. 1795. Le blé est rare et son prix est prohibitif. Dans la nuit du 16 au 17 avril, Barthélemie Trochon, habitant de la paroisse du Puy, Jean Fournier, meunier au moulin de Lugagnac et Jean Pillet, laboureur de Grelet, décident d'aller voler du blé au moulin de Laborde, juridiction de Pellegrue. Pendant que deux d'entre eux pénètrent dans le moulin, le troisième cache la charrette et le cheval en bordure du bois. Les trois compères dérobent 5 boisseaux et demi de blé, et regagnent le moulin de Lugagnac.

Après avoir déchargé les sacs, ils repartent vers un second voyage. Mais hélas, la pluie se met à tomber pendant le chargement. Au matin, le meunier découvre le forfait mais le sol détrempé a gardé les traces fraîches.

Il n'a qu'à suivre ces traces de roues, des quatre sabots du cheval, d'une paire de chaussures et d'une paire de pieds nus qui le mènent jusqu'à l'orée du bois, puis du bois au village de Grelet où les pieds nus disparaissent, et de Grelet au moulin de Lugagnac où les trois comparses sont encore en train de discuter.

On trouve le blé encore mouillé et l'on arrête Pillet et Trochon, tandis que Fournier réussit à s'enfuir. Il sera arrêté quelques jours plus tard à Sauveterre.

Les trois voleurs seront jugés en septembre. Fournier et Pillet, condamnés à 8 ans de fer, plus deux ans pour avoir commis le vol en compagnie, plus deux ans pour avoir commis le larcin la nuit, plus deux ans pour avoir fracturé la porte du moulin : 14 ans de fer et 6 heures d'exposition sur la place publique de la Réole.

Alain Pimouguet
août 2007